



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 22 chaouel 1432 – 20 septembre 2011

154^{ème} année

N° 71

Sommaire

Décrets-lois

Décret- loi n° 2011-85 du 13 septembre 2011, portant création de la « caisse des dépôts et consignations »	1846
Décret-loi n° 2011-86 du 13 septembre 2011, portant création du centre national du cinéma et de l'image	1848

Décrets et Arrêtés

Premier Ministère

Nomination de commissaires d'Etat généraux	1851
Nomination de commissaires d'Etat au tribunal administratif	1851
Nomination d'un président de section consultative	1851
Nomination d'un président de chambre consultative	1851
Nomination de présidents de chambre de cassation.....	1851
Nomination de présidents de chambre d'appel	1851
Nomination de présidents de chambre de première instance	1852

Ministère de la Justice

Nomination d'un directeur régional	1852
Nomination de chefs de service.....	1852

Ministère de l'Intérieur	
Nomination de directeurs	1852
Nomination de chefs de division	1852
Nomination de chefs d'unité	1853
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur	1853
Nomination de sous-directeurs	1853
Nomination d'un inspecteur	1854
Nomination d'un chef de bureau	1854
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service	1854
Nomination de chefs de service	1854
Nomination de chefs de subdivision	1855
Nomination de secrétaires généraux de commune	1855
Nomination d'un architecte général	1856
Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'office des logements des cadres actifs au ministère de l'intérieur	1856
Liste de promotion au choix au grade d'animateur d'application des jardins d'enfants au titre de l'année 2008	1856
Listes de promotion au choix au grade d'attaché d'inspection des règlements municipaux au titre de l'année 2009	1856
Listes de promotion au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2009	1856
Listes de promotion au choix au grade de secrétaire d'administration au titre de l'année 2009	1856
Listes de titularisation au choix au grade de technicien de laboratoire en informatique au titre de l'année 2011	1857
Ministère des Affaires Etrangères	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	1858
Nomination d'un directeur	1858
Nomination d'un directeur adjoint	1858
Nomination d'un chef de service	1858
Nomination de chefs de division	1858
Liste de promotion au choix au grade de conseiller des affaires étrangères au titre de l'année 2009	1860
Liste de promotion au choix au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères au titre de l'année 2009	1860
Liste de promotion au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2009	1860
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination de directeurs	1860
Nomination d'un directeur régional	1861
Nomination de sous-directeurs	1861
Nomination de chefs d'unité	1861
Nomination de chefs de service	1862
Ministère des Finances	
Nomination d'un chef d'unité	1862
Nomination de directeurs	1863
Nomination d'un chef de centre régional	1863
Nomination d'un directeur de centre médical	1863
Nomination d'un administrateur du budget de l'Etat	1863
Nomination de sous-directeurs	1863
Nomination de mandataires	1864
Nomination de rapporteurs	1864
Nomination de vérificateurs	1865
Nomination d'un auditeur	1866
Nomination de chefs de service	1866
Nomination d'un inspecteur en chef	1867
Nomination d'un ingénieur en chef	1867
Nomination d'un membre du collège du comité général des assurances	1867

Ministère de l'Education	
Cessation de fonctions.....	1867
Ministère de la Culture	
Nomination d'un sous-directeur	1868
Liste de promotion au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2009.....	1868
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination d'un chargé de mission.....	1868
Nomination de directeurs	1868
Nomination d'un sous-directeur	1868
Nomination de chefs de service.....	1868
Nomination de secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	1868
Nomination de secrétaires principaux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	1869
Nomination d'un secrétaire d'université.....	1869
Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	1869
Nomination de maîtres de conférences.....	1869
Maintien en activité dans le secteur public	1870
Cessation de fonctions.....	1870
Ministère du Commerce et du Tourisme	
Nomination de directeurs	1870
Nomination de sous-directeurs.....	1871
Nomination de chefs de service.....	1872
Nomination d'inspecteurs en chef.....	1873
Nomination d'un analyste en chef.....	1873
Cessation de fonctions.....	1873
Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	1873
Nomination de directeurs	1874
Nomination d'un chef de division	1874
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur	1874
Nomination de sous-directeurs	1874
Nomination de chefs d'arrondissement	1875
Nomination d'un analyste en chef.....	1876
Nomination d'un secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche agricole	1876
Nomination de chefs de service.....	1876
Nomination de maîtres de recherche agricole.....	1876
Arrêté du ministre de l'agriculture et de l'environnement du 10 septembre 2011, modifiant l'arrêté du 24 octobre 2005, relatif aux prestations administratives rendues par les services du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, les établissements et les entreprises publics sous tutelle et aux conditions de leur octroi	1877
Ministère des Affaires de la Femme	
Nomination d'un sous-directeur	1880
Nomination d'un chef de service	1880
Nomination d'un secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	1880
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	
Décret n° 2011-2030 du 12 septembre 2011 , complétant le décret n° 2009-292 du 2 février 2009, fixant le domaine d'application de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, son taux, les conditions et les modalités de son bénéfice, ainsi que le domaine d'application, les modalités et les conditions de bénéfice des droits de tirage	1880

Nomination d'un chef de bureau	1881
Nomination de directeurs	1881
Nomination de sous-directeurs	1881
Nomination de chefs de division	1883
Nomination d'un inspecteur principal adjoint	1883
Ministère de l'Industrie et de la Technologie	
Nomination de directeurs	1883
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeurs	1884
Nomination de sous-directeurs	1884
Nomination de chefs de service	1884
Nomination d'un secrétaire général	1884
Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4 ^{ème} groupe au lieu dit « Henchir Jebbes El Ghriffet » dans le gouvernorat de Zaghouan	1884
Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant extension de la validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Hamra ».	1886
Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bazma ».	1887
Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Diodore».	1888
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Décret n° 2011-2066 du 12 septembre 2011 , portant homologation des procès-verbaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Sfax (délégations de Sakiet Ezzit, Sfax Medina et Kerkennah).	1889
Nomination d'un directeur général	1890
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	1890
Nomination d'un directeur	1890
Nomination d'un directeur régional	1890
Nomination de sous-directeurs	1890
Nomination de chefs de service	1890
Ministère du Développement Régional	
Maintien en activité dans le secteur public	1892
Ministère de la Santé Publique	
Cessation de fonctions d'un directeur régional	1892
Nomination du président et de membres du conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said	1892
Nomination du président et d'un membre du conseil d'administration de l'institut Salah Azaiz de Tunis	1892
Nomination du président et de membres du conseil d'administration de l'hôpital Mongi Slim de la Marsa	1892
Nomination de membres au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie	1893
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Aziza Othmana de Tunis	1893
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Hedi Chaker de Sfax	1893
Nomination d'un membre au conseil d'établissement du centre informatique du ministère de la santé publique	1893
Nomination du président et d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Razi de la Manouba	1893
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital la Rabta de Tunis	1893

Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Habib Thameur de Tunis.....	1893
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'institut national de neurologie de Tunis	1893
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'institut Hedi Rais d'ophtalmologie de Tunis.....	1894
Nomination d'un membre au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis	1894
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis	1894
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Taher Sfar de Mahdia	1894
Nomination d'un membre au conseil scientifique de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits	1894

Décret- loi n° 2011-85 du 13 septembre 2011, portant création de la « caisse des dépôts et consignations ».

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu le décret beylical du 28 août 1956, portant institution de la caisse d'épargne nationale Tunisienne et publication du code de la caisse d'épargne nationale Tunisienne ainsi que tous les textes qui les ont complétés et modifiés et surtout la loi n° 66 -78 du 29 décembre 1966 et la loi n° 86-106 du 31 décembre 1986, relative à la loi des finances de l'année 1987,

Vu le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, tel que modifié et complété par les textes subséquents,

Vu le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000, tel que modifié et complété par les textes subséquents,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret- loi dont la teneur suit :

Article premier - Il est créé un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, nommé « caisse des dépôts et consignations », son siège social est à Tunis. Il peut ouvrir des bureaux à l'intérieur du pays.

La caisse des dépôts et consignations est régie par la législation commerciale dans la mesure où il n'y est pas dérogé par le présent décret-loi.

Art. 2 - La caisse des dépôts et consignations est chargée de la conservation des ressources, des fonds et des titres mis à sa disposition ainsi que les ressources qu'elle mobilise et de leur gestion en les affectant aux placements et aux investissements ci-après :

- les différentes catégories des bons du trésor et les placements garantis par l'Etat,

- la réalisation ou la participation aux investissements quelque soit leurs délais d'une manière directe ou indirecte ou dans le cadre de partenariat avec le secteur privé dans tous les domaines économiques à caractère stratégique tout en veillant à leur viabilité économique et spécialement dans l'infrastructure, le développement régional, les secteurs des nouvelles technologies, de l'environnement et du développement durable et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

- les investissements sur les marchés financiers.

Art. 3 - Les ressources de la caisse des dépôts et consignations sont constituées par :

- les dépôts de la caisse d'épargne nationale tunisienne (CENT).

- les dépôts et consignations ordonnés par la loi, par la justice ou par l'administration, auprès du trésorier général de la Tunisie, conformément aux termes d'une convention qui sera conclue à cet effet entre le ministère des finances et la caisse des dépôts et consignations.

- les prêts qu'elle mobilise sur les marchés financiers intérieurs et extérieurs

- ses résultats comptables annuels qui lui sont affectés.

- et toutes autres ressources mises à sa disposition.

Art. 4 - La caisse des dépôts et consignations est soumise dans ses différents placements et investissements à des règles et des normes de gestion prudentielle fixées par arrêté du ministre des finances après avis du gouverneur de la banque centrale de Tunisie.

Art. 5 - La caisse des dépôts et consignations est dirigée par un directeur général nommé sur proposition du premier ministre qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'une commission de surveillance présidée par le ministre des finances.

La désignation du directeur général et la détermination de sa rémunération sont fixées par décret.

L'organisation administrative et financière de la caisse des dépôts et consignations et les modalités de son fonctionnement sont fixées par décret.

Art. 6 - La commission de surveillance est chargée :

- d'arrêter la stratégie de développement de l'activité de la caisse et la politique générale de son intervention,
- d'arrêter le programme annuel d'investissement et de placement de la caisse,
- d'approuver les états financiers et le rapport annuel de la caisse,
- d'arrêter le budget prévisionnel et de suivre son exécution,
- d'arrêter les contrats programmes et de suivre leur exécution,
- d'approuver l'organisation des services de la caisse, le statut particulier du personnel et le régime de rémunération,
- et de nommer deux commissaires aux comptes.

La composition de la commission de surveillance et son mode de fonctionnement sont fixés par décret.

Art. 7 - Il est créé au sein de la caisse des dépôts et consignations un comité permanent de contrôle et d'audit émanant de la commission de surveillance chargé notamment :

- de s'assurer du respect du système de contrôle interne approuvé par la commission de surveillance,
- d'examiner le rapport d'activité annuel et les états financiers de la caisse avant leur transmission à la commission de surveillance,
- de contrôler et coordonner l'activité de l'instance d'audit interne et des autres instances chargées éventuellement des missions de contrôle,
- et de proposer la nomination des deux commissaires aux comptes de la caisse.

Le comité permanent de contrôle et d'audit soumet un rapport détaillé de son activité à la commission de surveillance.

La composition du comité permanent de contrôle et d'audit et son mode de fonctionnement sont fixés par décret.

Art. 8 - Il est créé au sein de la caisse des dépôts et consignations un comité permanent émanant de la commission de surveillance nommé « comité des ressources et des emplois » chargé :

- de proposer la politique générale de la caisse et ses domaines d'intervention,
- et de l'approbation préalable des investissements de la caisse et la mobilisation de ses ressources à l'exception des opérations de gestion courante,

Le comité permanent des ressources et des emplois soumet un rapport détaillé de son activité à la commission de surveillance.

La composition du comité permanent des ressources et des emplois et son mode de fonctionnement sont fixés par décret.

Art 9 - Il est créé au sein de la caisse des dépôts et consignations un comité émanant de la commission de surveillance nommé « comité des risques » chargé d'assister la commission de surveillance dans l'accomplissement de ses attributions relatives à la gestion et à la prévision des risques conformément aux dispositions légales et réglementaires et les politiques suivies en la matière.

Ce comité est chargé notamment :

- de proposer la stratégie de gestion de tous les risques financiers et opérationnels,
- d'évaluer la politique de couverture des risques relatifs aux investissements et aux emplois de la caisse,
- d'évaluer les résultats des placements réalisés,
- et d'évaluer le respect des normes de gestion prudentielle.

Le comité des risques soumet un rapport détaillé sur son activité à la commission de surveillance.

La composition du comité des risques et son mode de fonctionnement sont fixés par décret.

Art. 10 - La comptabilité de la caisse est tenue conformément aux règles régissant la comptabilité commerciale.

Les comptes de la caisse font l'objet d'une révision annuelle effectuée par deux experts comptables inscrits sur la liste de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nommés pour une période de trois ans renouvelable une seule fois.

Art. 11 - Il est accordé à la caisse des dépôts et consignations une dotation financière de cinquante millions de dinars sous forme de fonds de dotation, qui sera prélevée sur le budget de l'Etat.

Les dettes de la caisse des dépôts et consignations bénéficient du privilège général du trésor. Elles sont recouvertes par un état de liquidation conformément aux dispositions du code de la comptabilité publique. Ces états peuvent faire l'objet d'opposition conformément aux dispositions du code précité.

Art. 12 - La caisse des dépôts et consignations n'est pas soumise aux dispositions de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics et ensemble des textes qui l'ont modifié et ou complété.

Art. 13 - Le personnel de la caisse des dépôts et consignations n'est pas soumis aux dispositions de la loi n° 85-78 du 5 août 1985, portant statut général des agents des offices, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital appartient directement et entièrement par l'Etat ou aux collectivités locales. Le statut particulier du personnel de la caisse des dépôts et consignations sera fixé par décret.

Art. 14 - En cas de dissolution de la caisse des dépôts et consignations, son patrimoine fera retour à l'Etat qui exécutera ses engagements.

Art. 15 - Est abrogé le deuxième paragraphe de l'article 5 nouveau du code de la caisse d'épargne nationale tunisienne promulgué par le décret du 28 août 1956, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 86-106 du 31 décembre 1986, portant loi de finances pour l'année 1987 et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 5 (deuxième paragraphe nouveau) - Le montant total de la rémunération visée au paragraphe précédent, ainsi que les frais de gestion de la caisse d'épargne nationale tunisienne fixé au moins à 1.5% de la masse des dépôts arrêtés au 31 décembre de chaque année sont réglés par la caisse de dépôts et consignations à l'office national des postes. Une convention est établie entre le ministère des finances et la caisse de dépôts et consignations et l'office national des postes fixant les conditions de gestion des ressources de la caisse d'épargne nationale tunisienne sous la réserve des fonds jugés nécessaires pour assurer le service des remboursements.

Art. 16 - Sont abrogés les articles 17, 18, et 19 du code de la caisse d'épargne nationale tunisienne promulgué par le décret du 28 août 1956, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 86-106 du 31 décembre 1986, portant loi de finances pour l'année 1987.

Art. 17 - Le terme « caisse des dépôts et consignations » partout dans les textes en vigueur ou il a été mentionné sera remplacé par le terme trésorerie générale de la Tunisie à partir de la date d'entrée en vigueur du présent décret-loi.

Art. 18 - Le ministre des finances, le gouverneur de la banque centrale de Tunisie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne

Tunis le 13 septembre 2011

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

Décret-loi n° 2011-86 du 13 septembre 2011, portant création du centre national du cinéma et de l'image.

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre de la culture,

Vu le code de l'industrie cinématographique promulgué par la loi n° 60- 9 du 27 juillet 1960, portant réglementation de l'industrie cinématographique, ensembles les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2010-20 du 26 avril 2010, relative à l'organisation de la création des entreprises privées dans certaines activités culturelles,

Vu la loi n° 81-45 du 29 mai 1981, relative à l'importation et à la distribution de films cinématographiques, ensembles les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2010-20 du 26 avril 2010, relative à l'organisation de la création des entreprises privées dans certaines activités culturelles,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 21 décembre 2007, relative à l'initiative économique,

Vu la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, et entreprises publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complétée et notamment la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006,

Vu la loi n° 94-36 du 24 février 1994, relative à la propriété littéraire et artistique, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2009-3 du 23 juin 2009,

Vu la loi n° 96-112, du 30 décembre 1996, relative au système des entreprises,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, relatif à l'organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

Article premier - Il est créé un centre dénommé « centre national du cinéma et de l'image ». Le dit centre est un établissement public à caractère non administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière soumis à la tutelle du ministère chargé de la culture.

Le centre est régi par la législation commerciale, et ce, tant qu'elle n'est pas contraire aux dispositions du présent décret-loi.

Le centre a son siège à Tunis et banlieue.

Art. 2 - Le centre national du cinéma et de l'image a pour missions :

- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines du cinéma et l'image animée et de développement de l'industrie cinématographique, et cela notamment dans l'organisation, la régulation, la structuration et la réglementation spécifiques à ces domaines,

- la contribution au soutien, notamment financier, de la création, de la production, de la distribution, de la diffusion et de la promotion des œuvres cinématographiques en priorité, ainsi que des œuvres audiovisuelles, vidéogrammes et multimédia.

- la promotion de la diversité des formes d'expression et de diffusion des œuvres cinématographiques, audiovisuelles, multimédia et idéogrammes, et notamment la mise en valeur de leur capacité à s'insérer dans la modernité en tant que formes d'expressions de créativité et d'ouverture.

A cet effet, il est chargé :

- d'étudier et de proposer les programmes et projets de réforme et toute mesure d'ordre législatif et réglementaire intéressant les œuvres cinématographiques, audiovisuelles, vidéogrammes et multimédia, et notamment de proposer de nouvelles formes de financement relatives à ces secteurs, ainsi que la création d'un registre public pour contribuer à assurer la publicité et la protection des droits relatifs aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles,

- de renforcer la participation des créateurs et les professionnels du cinéma et de l'image animée à la conception, l'évaluation et la mise en œuvre des programmes de développement du secteur du cinéma et de l'image animée, et ce, notamment à travers leur contribution dans les travaux des commissions techniques relevant du centre et l'organisation des concertations sur les sujets entrant dans le cadre de ses missions,

- d'observer et d'étudier l'évolution des professions et des activités du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée sur les plans technique, économique, social et juridique de contribuer à l'organisation de ces professions et de diffuser les informations utiles liées à ces domaines,

- de contribuer au développement des programmes de formation dans le domaine du cinéma et autres arts et industries de l'image animée, et ce, en coordination avec les ministères et les structures concernés,

- la délivrance de la carte professionnelle dans le domaine du cinéma et autres agréments liés aux professions du cinéma,

- de définir et de gérer les programmes de soutien à la production, la distribution, l'exploitation et la diffusion des films cinématographiques, et autres productions audiovisuelles et multimédia, ainsi qu'au développement des industries cinématographiques,

- la gestion des différentes aides et des différents soutiens aux secteurs du cinéma et de l'audiovisuel et à la promotion de la culture cinématographique,

- d'œuvrer à la rationalisation des mécanismes et des mesures de financement, et d'encouragement du secteur du cinéma et de la production audiovisuelle de qualité et à l'amélioration de l'efficacité de ces mécanismes et de ces mesures,

- de contrôler en coordination avec les structures concernées, les recettes d'exploitation des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles réalisées par les exploitants d'établissements de spectacle cinématographiques et par les éditeurs et les diffuseurs de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public,

- l'octroi des autorisations de tournages et des visas d'exploitation des films,

- de collecter, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine cinématographique et la constitution et la gestion d'une cinémathèque nationale,

- de contribuer à la lutte contre la contrefaçon des œuvres cinématographiques et audiovisuelles et œuvres multimédia, en collaboration et coordination avec les structures concernées,

- d'organiser en coordination et collaboration avec les structures concernées, des manifestations nationales et internationale susceptibles de contribuer à la promotion des productions cinématographique, audiovisuelle et multimédia tunisiennes,

- d'établir des relations de coopération et de partenariat avec les institutions nationales et internationales opérant dans les domaines l'audiovisuel,

- de promouvoir la diffusion de la culture par le cinéma,

- le soutien des associations agissant dans le domaine d'activité du centre.

Art. 3 - Le personnel du centre national du cinéma et de l'image est soumis aux dispositions de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, susmentionné.

Art. 4 - L'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement du centre national du cinéma et de l'image sont fixées par décret sur proposition du ministre de la culture,

Art. 5 - Les recettes du centre national du cinéma et de l'image proviennent notamment :

- des revenus des activités de production, de distribution d'exploitation et de diffusion des films cinématographiques et des production audiovisuelles et multimédia, et cela sur tous supports et tous modes de diffusion,

- des subventions allouées par l'Etat le cas échéant dans le cadre du budget du ministère chargé de la culture,

- des subventions, dons et legs, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur,

- des intérêts des placements financiers,

- de toute autre type de recettes provenant en particulier du commerce de l'image quel qu'en soit le support.

Art. 6 - Les textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur cinématographique antérieurs à l'entrée en vigueur du présent décret-loi, demeurent en vigueur jusqu'à leur abrogation et remplacement par de nouveaux textes, et ce, tant qu'ils ne sont pas contraires au présent décret-loi.

Art. 7 - En cas de dissolution du centre national du cinéma et de l'image, ses biens seront restitués à l'Etat, qui exécutera les engagements contractés par le centre, et ce, en vertu de la législation et la réglementation en vigueur.

Art. 8 - Le ministre de la culture et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 septembre 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

décrets et arrêtés

PREMIER MINISTÈRE

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1771 du 17 septembre 2011.

Monsieur Sami Ben Abderrahmen, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de commissaire d'Etat général.

Par décret n° 2011-1772 du 17 septembre 2011.

Madame Naima Ben Agla, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de commissaire d'Etat général.

Par décret n° 2011-1773 du 17 septembre 2011.

Madame Kalthoum Mribah, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de commissaire d'Etat général.

Par décret n° 2011-1774 du 17 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Ghabbara, conseiller, est chargé des fonctions de commissaire d'Etat au tribunal administratif.

Par décret n° 2011-1775 du 17 septembre 2011.

Madame Yosra Krifa, conseiller, est chargée des fonctions de commissaire d'Etat au tribunal administratif.

Par décret n° 2011-1776 du 17 septembre 2011.

Monsieur Imed Ghabri, conseiller, est chargé des fonctions de commissaire d'Etat au tribunal administratif.

Par décret n° 2011-1777 du 17 septembre 2011.

Monsieur Bouraoui Ben Abdelhafidh, conseiller, est chargé des fonctions de commissaire d'Etat au tribunal administratif.

Par décret n° 2011-1778 du 17 septembre 2011.

Monsieur Hichem Hammi, conseiller, est chargé des fonctions de commissaire d'Etat au tribunal administratif.

Par décret n° 2011-1779 du 17 septembre 2011.

Monsieur Lotfi Chaâlali, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de section consultative.

Par décret n° 2011-1780 du 17 septembre 2011.

Monsieur Hatem Ben Khalifa, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre consultative.

Par décret n° 2011-1781 du 17 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Kolsi, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre de cassation.

Par décret n° 2011-1782 du 17 septembre 2011.

Monsieur Ahmed Souab, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre de cassation.

Par décret n° 2011-1783 du 17 septembre 2011.

Monsieur Abdessalem Mehdi Grissia, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre d'appel.

Par décret n° 2011-1784 du 17 septembre 2011.

Monsieur Hammadi Zribi, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre d'appel.

Par décret n° 2011-1785 du 17 septembre 2011.

Madame Jalila Maddouri, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de président de chambre d'appel.

Par décret n° 2011-1786 du 17 septembre 2011.

Madame Samia Bokri, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de président de chambre d'appel.

Par décret n° 2011-1787 du 17 septembre 2011.

Madame Chouikha Boussoukaya, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de président de chambre de première instance.

Par décret n° 2011-1788 du 17 septembre 2011.

Monsieur Taher Aloui, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre de première instance.

Par décret n° 2011-1789 du 17 septembre 2011.

Monsieur Imed Hazgui, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre de première instance.

Par décret n° 2011-1790 du 17 septembre 2011.

Madame Sonia Ben Ammar, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de président de chambre de première instance.

Par décret n° 2011-1791 du 17 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Ridha Laâfif, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de président de chambre de première instance.

Par décret n° 2011-1792 du 17 septembre 2011.

Madame Malika Jandoubi, conseiller au tribunal administratif, est chargée des fonctions de président de chambre de première instance.

MINISTERE DE LA JUSTICE

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1793 du 13 septembre 2011.

Monsieur Rajeb Moualhi, administrateur en chef de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de directeur régional de la direction régionale du ministère de la justice à Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 92-1331 du 20 juillet 1992, l'intéressé bénéficie de l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1794 du 13 septembre 2011.

Monsieur Rhouma Amiri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments et de l'équipement à la direction régionale du ministère de la justice de Gabès.

Par décret n° 2011-1795 du 13 septembre 2011.

Madame Abir Harrabi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des bâtiments et de l'équipement à la direction régionale du ministère de la justice de Sousse.

Par décret n° 2011-1796 du 13 septembre 2011.

Monsieur Majid Hajjaji, administrateur de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale du ministère de la justice de Gabès.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1797 du 9 septembre 2011.

Monsieur Faiçal Kazez, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des finances locales, à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1798 du 12 septembre 2011.

Monsieur Lassaâd Ezzar est nommé directeur de l'agence municipale de gestion relevant de la commune de Tunis.

Par décret n° 2011-1799 du 9 septembre 2011.

Monsieur Hedi Hamdaoui, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Kairouan avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1800 du 9 septembre 2011.

Monsieur Lotfi Haddad, professeur principal d'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de division de l'information et des conférences au gouvernorat de Gabès avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1801 du 9 septembre 2011.

Madame Sabiha Tissaoui épouse Maaroufi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de division des affaires politiques au gouvernorat de Jendouba avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1802 du 9 septembre 2011.

Monsieur Ali Zahmoul, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Médenine avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1803 du 9 septembre 2011.

Monsieur Sanhourî Missaoui, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Kasserine avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1804 du 9 septembre 2011.

Monsieur Khaled Jeridi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Zaghuan avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1805 du 9 septembre 2011.

Le commissaire général de police de 2^{ème} classe, Mohamed Sadok Cheikhrouhou, est chargé des fonctions de chef de l'unité des données et des études à l'observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière, au ministère de l'intérieur, avec rang et avantages de directeur.

Par décret n° 2011-1806 du 13 septembre 2011.

Monsieur Saber Houchati, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de l'unité du suivi du programme du développement municipal à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1807 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur est accordée à Monsieur Mohsen Fourati ingénieur en chef chargé des fonctions de sous-directeur des services techniques à la direction des transmissions au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1808 du 9 septembre 2011.

Monsieur Moez Jguirim, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des structures et de l'organisation territoriale à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1809 du 9 septembre 2011.

Monsieur Fayçal Essid, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des analyses politiques à la direction générale des affaires politiques au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1810 du 9 septembre 2011.

Le lieutenant-colonel de la sûreté nationale, Maher Tayeb Radhouan, est chargé des fonctions de sous-directeur des conventions et des accords, à la direction générale des relations extérieures et de la coopération internationale au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1811 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Riahi, analyste central, est chargé des fonctions de sous-directeur de la planification et des programmes régionaux à la direction générale des affaires régionales au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1812 du 9 septembre 2011.

Madame Fatma Mahdouani épouse Andolsi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur des études juridiques à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1813 du 9 septembre 2011.

Monsieur Ali Saâdani, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des études, du contentieux et de la réglementation municipale, à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1814 du 9 septembre 2011.

Madame Douha Akkari épouse Bejaoui, conseiller des services publics, est chargée des fonctions d'inspecteur à l'inspection générale du ministère de l'intérieur avec rang et avantages de sous-directeur.

Par décret n° 2011-1815 du 9 septembre 2011.

Monsieur Ali Ben Jlaiel, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de bureau à l'unité des comités des quartiers à la direction générale des affaires régionales au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1816 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service est accordée à Monsieur Ammar Ouji, administrateur conseiller, chargé des fonctions de chef de service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1817 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service est accordée à Monsieur Hassen Sahli ingénieur en chef chargé des fonctions de chef de service de l'exploitation des logiciels de base à la direction générale de l'informatique au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1818 du 9 septembre 2011.

Mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de l'habillement, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1819 du 9 septembre 2011.

Madame Sonia Boulehmi épouse Arfaoui, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité et du budget à la sous-direction des affaires administratives et financières de la commune de Menzel Bourguiba.

Par décret n° 2011-1820 du 9 septembre 2011.

Madame Rafiâa Ibrahim épouse Ben Amor, ingénieur de travaux, est chargée des fonctions de chef de service de la propreté et de la sollicitude de l'environnement à la sous-direction technique de la commune de Boumhel Bassatine.

Par décret n° 2011-1821 du 9 septembre 2011.

Monsieur Nabil Amari, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de la réglementation locale, à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1822 du 9 septembre 2011.

Monsieur Amara Jaouadi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de l'aménagement urbain et des Etudes à la direction des services techniques de la commune d'Ettadhamen - El Mniha.

Par décret n° 2011-1823 du 9 septembre 2011.

Le commissaire de police principal, Sabeur Orfi, est chargé des fonctions de chef de service des conventions et des accords à la direction générale des relations extérieures et de la coopération internationale, au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1824 du 9 septembre 2011.

Madame Arbia Gharbi, technicien en chef, est chargée des fonctions de chef de service de l'exploitation juridique des données statistiques, à la direction générale des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1825 du 9 septembre 2011.

Monsieur Abdelwahed Khemiri, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'aménagement urbaine et des études à la direction technique de la commune de Béja.

Par décret n° 2011-1826 du 13 septembre 2011.

Monsieur Aymen Ayari, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2011-1827 du 9 septembre 2011.

Monsieur Noureddine Baassissi, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de subdivision des projets et des programmes régionaux à la division du conseil régional au gouvernorat de Kasserine avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1828 du 9 septembre 2011.

Monsieur Elmoez Bejaoui, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des affaires juridiques, du contentieux et des affaires foncières à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de l'Ariana avec rang et prérogatives de chef de service et Bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1829 du 9 septembre 2011.

Monsieur Lotfi Ettih, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des affaires du conseil régional et des conseils ruraux à la division du conseil régional au gouvernorat de Tataouine avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1830 du 9 septembre 2011.

Monsieur Tahar Bahri, analyste central, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de Monastir avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1831 du 9 septembre 2011.

Monsieur Walhen Bouothmen, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de chef de subdivision des activités économiques à la division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1832 du 13 septembre 2011.

Monsieur Zied Bahrouni, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision de tutelle et de la coopération à la division des affaires communales au gouvernorat de Kairouan avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2011-1833 du 12 septembre 2011.

Monsieur Khelil Ben Hmida, inspecteur en chef des services financières, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe de la commune de Carthage, à partir du 1^{er} octobre 2010.

Par décret n° 2011-1834 du 12 septembre 2011.

Monsieur Houcine Karoui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe de la commune de Bardo.

Par décret n° 2011-1835 du 12 septembre 2011.

Monsieur Faouzi Ayouni, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe de la commune de Hammam-Lif.

Par décret n° 2011-1836 du 9 septembre 2011.

Monsieur Hossni Hannachi, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe de la commune de Kelibia.

Par décret n° 2011-1837 du 9 septembre 2011.

Monsieur Salah Guesmi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe de la commune de Bouargoub, à compter du 2 octobre 2010.

Par décret n° 2011-1838 du 9 septembre 2011.

Monsieur Sassi Barhoumi, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe de la commune de Bir El Hfay, à compter du 1^{er} octobre 2010.

Par décret n° 2011-1839 du 9 septembre 2011.

Monsieur Tarek Berrajeh, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe de la commune de Sakiet Eddaier.

Par décret n° 2011-1840 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mehrez Bouali, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe de la commune de Zaghouan, à compter du 2 octobre 2010.

Par décret n° 2011-1841 du 9 septembre 2011.

Monsieur Moez Ibrahim, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe de la commune de Ksiba Thrayet, à compter du 8 novembre 2010.

Par décret n° 2011-1842 du 9 septembre 2011.

Monsieur Abdelsalem Kahri, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe de la commune de Talebit.

Par décret n° 2011-1843 du 12 septembre 2011.

Monsieur Lotfi Frikha, architecte en chef, est nommé au grade d'architecte général au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 10 septembre 2011.

Monsieur Jalel Mouelhi est désigné membre représentant le ministère de l'équipement au conseil d'établissement de l'office des logements des cadres actifs du ministère de l'intérieur, en remplacement de Monsieur Abderrahmène Chida.

Liste des animateurs de jardins d'enfants exerçant à la commune de Hammamet à promouvoir au choix au grade d'animateur d'application des jardins d'enfants au titre de l'année 2008

Mesdames :

- Lamia Hajem,
- Sonia Garzoun.

Liste des contrôleurs de règlements municipaux exerçant au communes de Teboulba - Benan Bouthar - Monastir - Touza - Sahlin Mootmar - Khnis - Jemmal - Ksibet Madoyouni - Menzel Nour - Masdour - Menzel Harb - Zaouit Guantech - Menzel Fersi - Sidi Ameur Masjed Issa - Lamta et Ouardanine à promouvoir au choix au grade d'attaché d'inspection des règlements municipaux au titre de l'année 2009

- Monsieur Massaoud Abid (commune de Menzel Fersi).

Liste des secrétaires d'administration à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration du corps commun des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant au conseil régional du gouvernorat d'Ariana

- Monsieur Faouzi Ben Hssin (au conseil régional de Ariana).

Liste des commis d'administration à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration du corps administratif des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant aux communes de Bardo – Tunis – la Goulette – Elkram – Elmarsa - Et Carthage du gouvernorat de Tunis

Messieurs :

- Hedi Almannaii (commune de Tunis),
- Ridha Mokded Alkestiri (commune de Tunis),
- Habib Ben Bader (commune de Tunis).

Liste des secrétaires d'administration à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant aux communes de Nabeul - Dar Chaaben El Fehri - Bni Khiair - Almaamoura - Assomaa - Tazarka - Korba - Menzel Tmim - Klibia - Azmour - Hamem Aleghzez - Dar Alouch - Alhawaria - Takelsa - Soliman - Zawiet Jdidi - Grombelia - Bou Argoub et Al Hammamet au gouvernorat de Nabeul

Messieurs :

- Mohamed Alksibi (commune de Klibia),
- Mohamed Riden (commune de Klibia),
- Rchid Alhammemi (commune de Essomaaa).

Liste des secrétaires d'administration à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant aux communes de Fernana - Bousalem - Ghardima et Wed Mliz du gouvernorat de Jendouba

- Monsieur Bassem Eljazeïri (commune de Bousalem).

Liste des secrétaires d'administration à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant aux communes d'Ariana - Ettadhamen - Soukra et Rawed du gouvernorat d'Ariana

- Madame Fatma Elaamdouni (commune de Ariana).

Liste des commis d'administration à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant aux communes de Edanden -Tborba - Manouba - Wed Ellil et Jdayda du gouvernorat de Manouba

- Monsieur Ali Belhaddad (commune de Wed Ellil).

Liste des commis d'administration à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2006 exerçant aux communes de Sfax - El Ain - Sakiet Ezit - Sakiet Edaier - Jbenyana - Menzel Chaker - Elmahres - Eskhira et Bir Ali Ben Khlifa

- Monsieur Zouhair Abiid (commune de Sfax),
- Madame Radhia Elmkawer (commune de Sfax).

Liste des commis d'administration à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration du corps commun des administrations publiques au titre de l'année 2008 exerçant aux communes d'Edanden - Elmornaguia - Douwar Hicher - Tborba - Manouba et Jdayda

- Madame Dalila Elbarhoumi (commune de Danden).

Liste des commis d'administration à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration du corps commun des administrations publiques au titre de l'année 2009 exerçant aux communes d'El Monastir - Jemel - Tbolba - Alghneda - Khnis - Zawiyet Kantech - Sayeda - Amiret Elhajej - Albkalta Ksar Hlel et Benen Bou Dhar

- Monsieur Bechir Ezemni (commune de Sayeda).

Liste des agents temporaires de la catégorie « B » exerçant à la commune d'El Hammamet à titulariser au choix dans le grade de technicien de laboratoire en informatique au statut particulier du corps des analystes et des techniciens de laboratoire des administrations publiques au titre de l'année 2011

- Madame Aouicha Monkai.

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1844 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur est accordée à Monsieur Jamel Jouili, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur du Machrek à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1845 du 13 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur est accordée à Monsieur Tarek Ben Salem, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur des relations avec l'Union Européenne et les organismes Européens et Méditerranéens à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'Union européenne au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1846 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur est accordée à Monsieur Mohamed Faouzi Blout, ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de directeur de l'information au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1847 du 9 septembre 2011.

Monsieur Lasaâd Mekni, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1848 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdellatif Ouni, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint des Tunisiens à l'étranger à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1849 du 9 septembre 2011.

Monsieur Rafik Ghadhab, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargé des fonctions de chef de service de la documentation et des publications à l'institut diplomatique pour la formation et les études au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1850 du 9 septembre 2011.

Monsieur Slaheddine Fadhlouï, inspecteur centrale des services financiers, est chargé des fonctions de chef de division au groupe d'études et de recherches chargé de l'élaboration et de la mise en application d'un plan de sécurité au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1851 du 9 septembre 2011.

Monsieur Kadri Mahmoudi, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division Maroc à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1852 du 9 septembre 2011.

Madame Nour Zarrouk épouse Boumiza, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division de la coopération avec les organes économiques de l'ONU à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1853 du 9 septembre 2011.

Monsieur Abdallah Amidi, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division du proche orient à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1854 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Ali Ben Habib, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division Arabie saoudite, Koweït et Emirats arabes unis à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1855 du 9 septembre 2011.

Monsieur Salah Chebbi, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division des conférences arabes à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1856 du 9 septembre 2011.

Monsieur Habib Ayed, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division des conférences islamiques à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour le monde arabe et les organisations arabes et islamiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1857 du 9 septembre 2011.

Madame Houda Bembli épouse Kammoun, conseiller des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division communauté des Etats indépendants à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1858 du 9 septembre 2011.

Monsieur Ramzi Louati, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de l'exécution des programmes de développement à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1859 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Samir Ben Nasr, administrateur des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division des conventions consulaires à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1860 du 9 septembre 2011.

Monsieur Ali Hakimi, inspecteur financier des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de la rémunération et de l'évaluation du coût de la vie des missions à l'étranger à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1861 du 9 septembre 2011.

Madame Radhia Ben Jalloul épouse Belhaj, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division des biens et intérêts privés des Tunisiens à l'étranger à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1862 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mahmoud Jaouahdou, inspecteur financier centrale des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division du matériel à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1863 du 9 septembre 2011.

Monsieur Abdessatar Rebey, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de la traduction et de l'interprétariat Arabe/Français à la direction des affaires juridiques, de la traduction et de l'interprétariat au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1864 du 9 septembre 2011.

Monsieur M'sarra Ben Ali, inspecteur financier des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de la prévoyance sociale et de retraite à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1865 du 9 septembre 2011.

Madame Zeineb Sallemi épouse Ben Bechir, analyste, est chargée des fonctions de chef de division de la planification des études et du suivi des projets à l'administration centrale à la direction de l'organisation et méthodes et de l'informatique au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1866 du 9 septembre 2011.

Madame Nadia Rouissi épouse Ben Zoubeir, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division de la commission économique pour l'Afrique à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Afrique et l'union africaine au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1867 du 9 septembre 2011.

Monsieur Salem Megadmini, inspecteur financier centrale des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division des privilèges et immunités des représentations des organisations internationales et régionales à la direction du protocole diplomatique au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1868 du 9 septembre 2011.

Monsieur Béchir Chennaoui, administrateur des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division du courrier à la direction du courrier et des télécommunications au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1869 du 9 septembre 2011.

Mademoiselle Maha Naouach, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division des conférences internationales à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1870 du 9 septembre 2011.

Madame Chérifa Ayssar Kochlef épouse Ben Amor, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de division pays du pacifique à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amérique, l'Asie pacifique et les organisations régionales, américaines et asiatiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1871 du 9 septembre 2011.

Monsieur Marouan Kablouti, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division Etats Unis d'Amérique à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amérique, l'Asie pacifique et les organisations régionales, américaines et asiatiques au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2011-1872 du 9 septembre 2011.

Monsieur Adel Ben Abdallah, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division des pays européens méditerranéens non communautaires à l'union européenne à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de conseiller des affaires étrangères au titre de l'année 2009

- Sabbagh Faiza épouse Ridène.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères au titre de l'année 2009

- Moatamri Chaouki.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2009

- Ksibi Mohamed Habib.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1873 du 9 septembre 2011.

Madame Hayet Ben Ismail épouse M'Salmi, inspecteur en chef du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de directeur des négociations collectives à la direction générale du travail au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1874 du 9 septembre 2011.

Monsieur Fradj Dridi, administrateur du service social, est chargé des fonctions de directeur du centre social d'observation des enfants.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-3028 du 15 septembre 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1875 du 13 septembre 2011.

Monsieur Nabil Ourari, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur de la législation du travail à la direction générale du travail au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1876 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mounir Khorbi, administrateur du service social, est chargé des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociales de Médenine.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2000-1449 du 27 juin 2000, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1877 du 13 septembre 2011.

Monsieur Salah Zaiani, administrateur du service social, est chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1878 du 13 septembre 2011.

Monsieur Ridha Hmaid, administrateur du service social, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'encadrement et d'insertion sociale au centre d'encadrement et d'orientation sociale de Tunis.

Par décret n° 2011-1879 du 13 septembre 2011.

Monsieur Ahmed El Abdi, administrateur du service social, est chargé des fonctions de sous-directeur de protection sociale et d'observation au centre social d'observation des enfants.

Par décret n° 2011-1880 du 13 septembre 2011.

Monsieur Sofiane Yacoub, administrateur du service social, est chargé des fonctions de sous-directeur au bureau des affaires régionales et des établissements sous-tutelle au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1881 du 13 septembre 2011.

Madame Dorra Damerji épouse Zouaoui, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de sous-directeur des négociations collectives à la direction des négociations collectives à la direction générale du travail au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1882 du 13 septembre 2011.

Madame Basma Khlifi épouse Gatri, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de sous-directeur des normes internationales, régionales et étrangères du travail à la direction de la législation du travail à la direction générale du travail au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1883 du 10 septembre 2011.

Monsieur Rejeb Chamkhi, administrateur du service social, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1884 du 10 septembre 2011.

Monsieur Yasmine Jebali, psychologue, est chargé des fonctions de chef de l'unité de l'action sociale à la division de promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

Par décret n° 2011-1885 du 10 septembre 2011.

Monsieur Ridha Ayari, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Manzel Tmim à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

Par décret n° 2011-1886 du 10 septembre 2011.

Monsieur Atef Labedi, psychologue, est chargé des fonctions de chef de l'unité de l'action sociale à la division de promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Seliana.

Par décret n° 2011-1887 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Karim Ismail, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de l'Ariana Médina à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

Par décret n° 2011-1888 du 9 septembre 2011.

Madame Sirine Ismail épouse Briki, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la solidarité sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2011-1889 du 9 septembre 2011.

Monsieur Fetah Lasoued, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Tataouine.

Par décret n° 2011-1890 du 9 septembre 2011.

Monsieur Noureddine Saidi, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de l'unité de contrôle de la législation du travail à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Tozeur.

Par décret n° 2011-1891 du 9 septembre 2011.

Madame Hajer Barkouti épouse Hosni, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité de l'action sociale à la division de promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

Par décret n° 2011-1892 du 10 septembre 2011.

Mademoiselle Henda Ghodhbane, psychologue principal, est chargée des fonctions de chef de service de la prévention au centre de défense et d'intégration sociales de Sousse.

Par décret n° 2011-1893 du 10 septembre 2011.

Madame Najet Riahi épouse Ben Yakhlef, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service des corps particuliers à la sous-direction des affaires administratives à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1894 du 9 septembre 2011.

Monsieur Aissa Jlassi, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service de l'encadrement et de l'insertion au centre de défense et d'intégration sociale de Douar Hicher.

Par décret n° 2011-1895 du 9 septembre 2011.

Madame Awatef Ouarteni épouse Barbirou, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service au bureau des affaires régionales et des établissements sous-tutelle au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2011-1896 du 9 septembre 2011.

Monsieur Nizar Selmi, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociale de Fouchana.

Par décret n° 2011-1897 du 13 septembre 2011.

Madame Nozha Ghrissi épouse Lamine, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service de l'encadrement et de l'inspection au centre de défense et d'intégration sociales de Mellassine.

Par décret n° 2011-1898 du 13 septembre 2011.

Madame Khairia Sbaai épouse Amari, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales de Gabès.

MINISTERE DES FINANCES

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1899 du 13 septembre 2011.

Madame Mongia Guesmi épouse Labib, inspecteur en chef des services financiers est chargée des fonctions de chef de l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages de directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1900 du 13 septembre 2011.

Monsieur Driss Hadj Salah, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur des affaires financières, des équipements et du matériel au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1901 du 13 septembre 2011.

Monsieur Rabah Rihani, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de directeur des affaires financières, des équipements et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts.

Par décret n° 2011-1902 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdelkarim Habbassi, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de directeur de l'organisation et de la gestion des ressources humaines à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts.

Par décret n° 2011-1903 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdessattar Sahli, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de chef de centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1904 du 13 septembre 2011.

Le colonel des douanes Ali Mathlouthi est nommé directeur du centre médical des douanes au ministère des finances, à compter du 4 février 2011.

Par décret n° 2011-1905 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mondher Ben Brahim, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 2^{ème} catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1906 du 13 septembre 2011.

Monsieur Azouz Mdallel, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de la fiscalité des entreprises à la direction des impôts directs à l'unité de la législation fiscale à la direction générale des études et de la législation fiscale au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1907 du 13 septembre 2011.

Madame Faten Fridhi épouse Chtourou, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur de la fiscalité des particuliers à la direction des études en matière de la fiscalité des particuliers et de la fiscalité locale à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscale au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1908 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Hedi Benali, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi des régimes suspensifs à la direction générale des avantages fiscaux et financiers au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1909 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdelmajid Hamdaoui, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de contrôle de gestion à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1910 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdelaziz Jilani, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur des magasins à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1911 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mounir Lahouel, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de deuxième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs à la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1912 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mongi Khalfaoui, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de deuxième classe au groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs à la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1913 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Najet Maâoui, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe au bureau des affaires administratives et financières d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1914 du 13 septembre 2011.

Madame Hedia Ben El Ferjani épouse Farés, inspecteur des services financiers est chargée des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité à la paierie départementale auprès du ministère du transport et de l'équipement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressée bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1915 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Guezzah, conseiller des services publics au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de première classe à la cellule de la conciliation et du contentieux fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe cinq de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1916 du 13 septembre 2011.

Monsieur Ridha Saker, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de deuxième classe à la cellule de la conciliation et du contentieux fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe cinq de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1917 du 13 septembre 2011.

Madame Noura Kamoun épouse Chakroun, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de rapporteur de deuxième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1918 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdallah Yousfi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs à la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1919 du 13 septembre 2011.

Monsieur Atef Omrane, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe à la cellule de la conciliation et du contentieux fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe cinq de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1920 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Amel Kacem, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe à la cellule de la conciliation et du contentieux fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe cinq de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1921 du 13 septembre 2011.

Monsieur Nouredine Bouguerba, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'articles 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1922 du 13 septembre 2011.

Monsieur Khmaies Abdellaoui, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1923 du 13 septembre 2011.

Madame Aicha Omri épouse Briki, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1924 du 13 septembre 2011.

Monsieur Sofiène Naghmouchi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1925 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Najoua Kaabi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail chargé du contrôle fiscal à la cellule du contrôle et du contentieux fiscal à la direction des grandes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1926 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Guizani, inspecteur en chef des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions d'auditeur de deuxième classe à la cellule des auditeurs internes à la cellule de l'audit interne et de la qualité à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe sept de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-1927 du 13 septembre 2011.

Madame Rym Nachi épouse Ouahibi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de chef de service de l'évaluation des avantages accordés aux investissements industriels et de service à la direction générale des avantages fiscaux et financiers au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1928 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdelkerim Jaouadi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service du suivi des attributions déconcentrées au bureau central de l'organisation, des méthodes de l'informatique et de la coordination régionale au ministère des finances.

Par décret n° 2011-1929 du 13 septembre 2011.

Monsieur Hassen Djebbi, analyste central, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion et de la maintenance des équipements à la direction informatique à la régie nationale des tabacs et des allumettes.

Par décret n° 2011-1930 du 13 septembre 2011.

Monsieur Salah Slaimi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la coordination à la direction de la coordination et du suivi à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts.

Par décret n° 2011-1931 du 13 septembre 2011.

Monsieur Hamda Selmi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de méthodes de fabrication à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1932 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mahmoud Khalfaoui, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle de présence et d'ordonnancement à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1933 du 13 septembre 2011.

Monsieur Ali Choulek, analyste central, est chargé des fonctions de chef de service de la maintenance à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1934 du 13 septembre 2011.

Monsieur Salem Bahrouni, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service des recherches industrielles à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1935 du 13 septembre 2011.

Monsieur Tahar Ben Hnia, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service des ateliers annexes et du génie civil à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1936 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Maalej, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service du paquetage à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1937 du 13 septembre 2011.

Madame Faouzia Nouicer, technicien principal, est chargée des fonctions de chef de service des études et planification à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1938 du 13 septembre 2011.

Monsieur Béchir Naat, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service d'exploitation des centres, région du centre à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1939 du 13 septembre 2011.

Monsieur Habib Kaabi, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service des achats locaux à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1940 du 13 septembre 2011.

Madame Aida Ouahada, analyste, est chargée des fonctions de chef de service d'exploitation à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1941 du 13 septembre 2011.

Monsieur Khelifa Bouhlel, technicien principal, est chargé des fonctions de chef du service préparations générales à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1942 du 13 septembre 2011.

Monsieur Hichem Miled, technicien principal, est chargé des fonctions de chef du service installations générales à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1943 du 13 septembre 2011.

Monsieur Béchir Abdellaoui, technicien principal, est chargé des fonctions de chef du service confection à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2011-1944 du 13 septembre 2011.

Monsieur Aberraouf Kerkeni est nommé dans le grade d'inspecteur en chef des services financiers à la régie nationale des tabacs et des allumettes.

Par décret n° 2011-1945 du 13 septembre 2011.

Monsieur Faouzi Kenani est nommé dans le grade d'ingénieur en chef à la régie nationale des tabacs et des allumettes.

Par décret n° 2011-1946 du 13 septembre 2011.

Madame Nadia Ghamha est nommée membre du collège du comité général des assurances représentant la banque centrale de Tunisie en remplacement de Monsieur Mohamed Rkhik pour une période de cinq ans à partir de la date d'entrée en vigueur du présent décret.

MINISTERE DE L'EDUCATION

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2011-1947 du 12 septembre 2011.

Monsieur Hassen Benbaji, professeur principal hors classe de l'enseignement, est déchargé des fonctions de commissaire régional de l'éducation à Bizerte.

NOMINATION

Par décret n° 2011-1948 du 13 septembre 2011.

Madame Samia Hammami épouse Taieb, administrateur est chargée des fonctions de sous-directeur de la programmation et de la coopération à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture.

Liste des agents à promouvoir dans le grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2009

- Monsieur Mohamed Krouma,
- Monsieur Mohamed Ismail Ben Mariem.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1949 du 13 septembre 2011.

Monsieur Nizar Ata, conseiller des services publics, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à compter du 1^{er} juin 2011.

Par décret n° 2011-1950 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mahmoud Bouhafs, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur des activités estudiantines à la direction générale des affaires estudiantines au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à compter du 4 février 2011.

Par décret n° 2011-1951 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mehrez Echaher, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur de gestion de Tunis, à compter du 16 janvier 2011.

Par décret n° 2011-1952 du 13 septembre 2011.

Madame Rebh Sméti épouse Hemden, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la maintenance à la direction de l'appui et des prestations à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2011-1953 du 13 septembre 2011.

Monsieur Kaïs El Klai, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des équipements divers à la sous-direction des équipements à la direction des équipements et des marchés à la direction générale des bâtiments et de l'équipement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2011-1954 du 13 septembre 2011.

Monsieur Walid Haddad, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du matériel, des équipements et de la maintenance à la sous-direction de la planification et des équipements à la direction des instituts supérieurs des études technologiques à la direction générale des études technologiques au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2011-1955 du 13 septembre 2011.

Monsieur Anis Rouissi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de la coopération arabe à la sous-direction de la coopération avec le monde arabe et l'Afrique à la direction de la coopération bilatérale à la direction générale de la coopération internationale au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2011-1956 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mounir Ben Fadhel, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de musique de Sousse.

Par décret n° 2011-1957 du 13 septembre 2011.

Monsieur Lotfi Chouri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des hautes études commerciales de Sousse.

Par décret n° 2011-1958 du 13 septembre 2011.

Madame Samira Ben Khedher, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de musique de Sousse.

Par décret n° 2011-1959 du 13 septembre 2011.

Madame Fatma Ben Abdallah épouse Sahli, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de la recherche à l'école nationale d'ingénieurs de Sousse.

Par décret n° 2011-1960 du 13 septembre 2011.

Monsieur Belgacem Ben Salah, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Kébili.

Par décret n° 2011-1961 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Asma Berriri, ingénieur principal, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service de l'informatique à la sous-direction des études, de la prospection et de l'informatique à la direction des services communs à l'université de Sousse.

Par décret n° 2011-1962 du 13 septembre 2011.

Monsieur Ibrahim Hidri, technicien principal, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche pour exercer les fonctions de chef de service de la reproduction et de l'expédition des cours et des devoirs par correspondance à la division des étudiants à l'institut supérieur de l'éducation et de la formation continue.

Par décret n° 2011-1963 du 13 septembre 2011.

A compter du 13 janvier 2011, les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent : Naji Laadhari, Slah Msehli et Mohamed Ben Hssen sont nommés maîtres de conférences en génie textile à l'institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellel.

Par décret n° 2011-1964 du 13 septembre 2011.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont nommés maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Etablissements	Discipline	Date d'effet de la nomination
Aref Meddeb	Institut supérieur d'informatique et de techniques de communication de Hammam Sousse	Télécommunications	27/01/2011
Faten Chouba Skhiri	Institut supérieur des beaux arts de Sousse	Arts plastiques	29/01/2011
Nizar Ben Ferjd	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Mathématiques	12/02/2011
Hamza Chaggara	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse	Mathématiques	12/02/2011

Nom et prénom	Etablissements	Discipline	Date d'effet de la nomination
Lotfi Nabli	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Génie électrique	19/02/2011
Lotfi Ben Romdahne	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse	Informatique	03/03/2011
Chokri Souani	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Physique	05/03/2011
Amor Bchetnia	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse	Physique	05/03/2011
Cherif Dridi	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Physique	05/03/2011

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2011-1965 du 12 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Jouirou, maître assistant de l'enseignement supérieur, est maintenu en activité pour une année, à compter du 1^{er} octobre 2010.

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2011-1966 du 12 septembre 2011.

Il est mis fin aux fonctions de deux professeurs de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, en qualité de président d'université conformément aux indications du tableau suivant :

Le recteur	Université	Date de fin fonction
Mohamed Albaker Arrammeh	Université de Monastir	08/02/2011
Jemail Ben Ibrahim	Université de Carthage	09/02/2011

MINISTERE DU COMMERCE ET DU TOURISME

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-1967 du 9 septembre 2011.

Monsieur Nabil Jaouadi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère du commerce et du tourisme (commerce).

Par décret n° 2011-1968 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Hraoui Kouki, administrateur, est chargé des fonctions de directeur du développement du commerce extérieur à la direction générale du commerce extérieur au ministère du commerce et du Tourisme.

Par décret n° 2011-1969 du 13 septembre 2011.

Monsieur Amor Azizi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère du commerce et du Tourisme.

Par décret n° 2011-1970 du 13 septembre 2011.

Madame Monia Layouni épouse Sassi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1971 du 13 septembre 2011.

Monsieur Fehmi Houki, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur du bureau des relations et du partenariat avec les professionnels au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1972 du 13 septembre 2011.

Monsieur Khaled Ben Abdallah, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur des métiers et services à la direction générale de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1973 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Cheikh Rouhou, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère du commerce et du tourisme (commerce).

En application des dispositions du décret n° 91-804 du 25 mai 1991, Monsieur Mohamed Cheikh Rouhou bénéficie, dans ce cas, de l'indemnité de gestion administrative et financière,

Par décret n° 2011-1974 du 13 septembre 2011.

Monsieur Yosri Damerji, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de la concurrence et du contrôle économique à la direction régionale du commerce de Sidi Bouzid au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1975 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Naceur Hbari, administrateur, est chargé des fonctions de directeur de la cellule chargée du secrétariat du conseil supérieur de l'exportation et de l'investissement au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1976 du 9 septembre 2011.

Madame Radhia Ben Amara épouse Sohnoun, analyste central, est chargée des fonctions de sous-directeur des transactions économiques à la direction de la concurrence et du contrôle économique à la direction régionale du commerce de Nabeul au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1977 du 9 septembre 2011.

Monsieur Jamel Essid, inspecteur central des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur des transactions économiques à la direction de la concurrence et du contrôle économique à la direction régionale du commerce de Sousse au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1978 du 9 septembre 2011.

Monsieur Riadh Guesmi, inspecteur des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur des transactions économiques à la direction de la concurrence et du contrôle économique à la direction régionale du commerce de Béja au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1979 du 13 septembre 2011.

Madame Bourane Belkadhi épouse Nechi, inspecteur central des affaires économiques, est chargée des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs chargée du secrétariat du conseil national des services et de la gestion et de la réalisation du programme de mise à niveau des secteurs des services au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1980 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdelkader Timoumi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et de la gestion de la base de données de l'observatoire national de l'approvisionnement et des prix à l'observatoire national de l'approvisionnement et des prix à la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1981 du 13 septembre 2011.

Monsieur Salaheddine Jabbari, inspecteur des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur du commerce et de la protection du consommateur à la direction de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Kairouan au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1982 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Khames Elkebir, inspecteur central des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur des transactions économiques à la direction de la concurrence et du contrôle économique à la direction régionale du commerce de Ben Arous au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1983 du 13 septembre 2011.

Monsieur Daoued Bouazza, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur du commerce et de la protection du consommateur à la direction de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Jendouba au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1984 du 13 septembre 2011.

Monsieur Tarek Andolsi, inspecteur central des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur de la coopération avec l'union du Maghreb à la direction de la coopération avec l'Union du Maghreb Arabe et l'Afrique à la direction générale de la coopération économique et commerciale au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1985 du 13 septembre 2011.

Madame Radhia Saidi, inspecteur des affaires économiques, est chargée des fonctions de sous-directeur du contentieux dans les domaines des prix et des enquêtes économiques à la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1986 du 13 septembre 2011.

Monsieur Ridha Hamzaoui, inspecteur des affaires économiques, est chargé des fonctions de sous-directeur du commerce et de la protection du consommateur à la direction de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Sidi Bouzid au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1987 du 9 septembre 2011.

Monsieur Rachik Chelbi, technicien principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des autorisations des activités réglementées et des cartes de commerçants pour étrangers à la direction du commerce intérieur à la direction générale de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1988 du 9 septembre 2011.

Madame Sarah Chaouech épouse Saad, technicien principal, est chargée des fonctions de chef de service de la qualité à la direction de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Monastir au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1989 du 9 septembre 2011.

Monsieur Jalel Belhadj, Technicien principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des études relatives à la consommation à la qualité et à la sécurité à la direction de la qualité et de la protection du consommateur à la direction générale de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1990 du 13 septembre 2011.

Madame Rym Abidi, inspecteur des affaires économiques, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du plan d'actions de la stratégie de développement de l'artisanat à l'horizon 2016 au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1991 du 13 septembre 2011.

Monsieur Khaled Ibn Habhab, inspecteur centrale des affaires économiques, est chargé des fonctions de chef de service du commerce et des services à la direction de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Médenine au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1992 du 13 septembre 2011.

Madame Samira Ben Amor, analyste centrale, est chargée des fonctions de chef de service de la cellule des services communs à la direction régionale du commerce de Sfax au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1993 du 13 septembre 2011.

Monsieur Karim Machraoui, gestionnaire des documents et d'archive, est chargé des fonctions de chef de service de la bibliothèque à la direction de la gestion des documents administratifs et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère du commerce et du tourisme (commerce).

Par décret n° 2011-1994 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mourad Dkhil, inspecteur central des affaires économiques, est chargé des fonctions de chef de service du commerce et des services à la direction de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Gabès au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1995 du 13 septembre 2011.

Madame Insaf Baccouche épouse Glouze, inspecteur des affaires économiques, est chargée des fonctions de chef de service de la cellule des services communs à la direction régionale du commerce de Tunis au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1996 du 9 septembre 2011.

Madame Fatma Ibrahim épouse Lachtar, inspecteur centrale des affaires économiques, est nommée au grade d'inspecteur en chef des affaires économiques au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1997 du 9 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Naceur Wahi, inspecteur centrale des affaires économiques, est nommé au grade d'inspecteur en chef des affaires économiques au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1998 du 9 septembre 2011.

Monsieur Sadok Ben Njima, inspecteur centrale des affaires économiques, est nommé au grade d'inspecteur en chef des affaires économiques au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-1999 du 9 septembre 2011.

Madame Fadhila Rabhi, inspecteur centrale des affaires économiques, est nommée au grade d'inspecteur en chef des affaires économiques au ministère du commerce et du tourisme.

Par décret n° 2011-2000 du 9 septembre 2011.

Madame Leila Weslati épouse Badr, analyste centrale, est nommée au grade d'analyste en chef au ministère du commerce et du tourisme.

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2011-2001 du 12 septembre 2011.

Il est mis fin à la nomination de Monsieur Ali Chaâli, contrôleur général des services publics, en qualité de chargé de mission au cabinet de ministre du commerce et du tourisme (tourisme).

Par décret n° 2011-2002 du 12 septembre 2011.

Monsieur Ali Chaâli, contrôleur général des services publics, est déchargé des fonctions de chef de l'inspection générale au ministère du commerce et du tourisme (tourisme).

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-2003 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Lotfi Ben Saïd, ingénieur en chef, chargé des fonctions de directeur du suivi des processus et d'élaboration des outils, à la direction générale du développement durable, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2004 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Hammadi Belhadj Ali, ingénieur en chef chargé des fonctions de directeur de la coopération internationale et du partenariat, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2005 du 9 septembre 2011.

Madame Monia Brahem épouse Yousfi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur des études et analyses économiques et environnementales et de la planification, relevant de la direction générale du développement durable, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2006 du 9 septembre 2011.

Monsieur Imed Fadhel, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'environnement industriel, à la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2007 du 9 septembre 2011.

Monsieur Wardi Smay, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de division de la vulgarisation et de la promotion de la production agricole au commissariat régional au développement agricole de Nabeul,

En Application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2008 du 9 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Mosbah Abaza, ingénieur en chef, chargé des fonctions de sous-directeur du suivi des processus, à la direction du suivi des processus et d'élaboration des outils relevant de la direction générale du développement durable, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2009 du 9 septembre 2011.

Madame Dalinda Ezzeddine épouse Bahlous, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des ressources humaines et de la formation à la direction des affaires administratives et financières, relevant de la direction générale des services communs, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2010 du 9 septembre 2011.

Madame Zouhour Methemmem épouse Helali, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'élaboration des outils, à la direction du suivi des processus et d'élaboration des outils relevant de la direction générale du développement durable, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2011 du 9 septembre 2011.

Mademoiselle Amel Akrmi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la dépollution industrielle à la direction de l'environnement industriel, relevant de la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2012 du 9 septembre 2011.

Monsieur Youssef Zidi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de la qualité de l'air et des énergies propres, à la direction de l'environnement industriel, relevant de la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2013 du 13 septembre 2011.

Monsieur Meyesse Allouche, ingénieur principal, est nommé en qualité de sous-directeur chargé des activités de suivi de la planification, de la programmation et de la passation de marchés à l'unité de gestion par objectifs pour le suivi de la réalisation du projet d'investissement dans le secteur de l'eau « PISEAU II » au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2014 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdelkerim Hammemi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la protection des eaux et des sols au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2015 du 13 septembre 2011.

Monsieur Moujahed Betaïbi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des sols au commissariat régional au développement agricole de Tozeur.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2016 du 13 septembre 2011.

Monsieur Moncef Gharbi, administrateur, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement financier au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2017 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Naceur Ghazouani, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des sols au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2018 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohsen Guesmi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des sols au commissariat régional au développement agricole au Kef.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2019 du 13 septembre 2011.

Monsieur Lazhari Limam, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du génie rural au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2020 du 13 septembre 2011.

Monsieur Karim Smaoui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la protection des eaux et des sols au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2021 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Chamseddine Harrabi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des sols au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2022 du 9 septembre 2011.

Monsieur Zied Ballaji, analyste central, est nommé dans le grade d'analyste en chef du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2023 du 13 septembre 2011.

Madame Amel Zayani, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche agricole à l'école supérieure et de recherche agricole à l'école supérieure des industries alimentaires de Tunis.

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 91-517 du 10 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2024 du 9 septembre 2011.

Madame Sonia Balkis Kamech, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service des consultations à la direction de la législation environnementale et des affaires juridiques, relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2025 du 9 septembre 2011.

Monsieur Hedi Shili, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du suivi de la qualité des eaux des sols et du milieu marin, à la direction de l'environnement industriel, relevant de la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Par décret n° 2011-2026 du 13 septembre 2011.

Les chargés de recherche agricole dont les noms suivent sont nommés dans le grade de maître de recherche agricole et ce conformément aux indications du tableau suivant :

Noms et prénoms	Groupe de discipline	Spécialité	Affectation	Date d'effet
Aziza Zoghلامي	Sciences de la production végétale, de la protection des végétaux et de l'économie rurale	-	Institut national de la recherche agronomique de Tunisie	21 juin 2010
Monia Mnari		-	Institut national de la recherche agronomique de Tunisie	21 juin 2010
Ali Rhouma		-	Institut de l'olivier	21 juin 2010
Mohamed Jaouad		Economie et statistique agricole	Institut des régions arides de Médenine	21 juin 2010
Mohamed Braham		Entomologie	Centre régional des recherches en horticulture et agriculture biologique de Chott Mariem	21 juin 2010
Bechir Ben Nouna	Sciences de l'environnement du génie rural et des ressources naturelles	-	Institut National de recherches en génie rural, eaux et forêts	15 juin 2010

Arrêté du ministre de l'agriculture et de l'environnement du 10 septembre 2011, modifiant l'arrêté du 24 octobre 2005, relatif aux prestations administratives rendues par les services du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, les établissements et les entreprises publics sous tutelle et aux conditions de leur octroi.

Le ministre de l'agriculture et de l'environnement,

Vu le décret n° 93-1880 du 13 septembre 1993, relatif au système d'information et de communication administrative,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture, tel que modifié et complété par le décret n° 2010-625 du 5 avril 2010,

Vu le décret n° 2004-2631 du 9 novembre 2004, fixant la liste des attestations administratives pouvant être délivrées aux usagers par les services du ministère de l'agriculture de l'environnement et des ressources hydrauliques, les établissements et les entreprises publics sous-tutelle,

Vu le décret n° 2011-926 du 14 juillet 2011, portant nomination de membres du gouvernement.

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 24 octobre 2005, relatif aux prestations administratives rendues par les services du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, les établissements et les entreprises publics sous tutelle aux conditions de leur octroi, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 23 juin 2011.

Arrête :

Article premier - L'annexe n° 1.13 de l'arrêté du 24 octobre 2005 susvisé, est abrogée et remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2 - Les directeurs généraux et les directeurs des services centraux du ministère de l'agriculture et de l'environnement et les chefs d'entreprises et des établissements publics sous tutelle, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 septembre 2011.

*Le ministre de l'agriculture et
de l'environnement*

Mokhtar Jalleli

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du, tel que
modifié par l'arrêté en date
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et de l'environnement

Domaine de la prestation : Forêts

Objet de la prestation : Autorisation d'occupation temporaire dans le domaine forestier de l'Etat

Conditions d'obtention

- Présenter une étude technique et économique dans le cas d'exécution d'un projet de développement sylvo-pastoral.
- Présenter un document technique visé par le ministère compétent dans le cas d'exécution d'un projet revêtant le caractère d'utilité publique.
- Présenter un certificat vétérinaire dans le cas de la transhumance des ruches d'abeilles.
- Paiement de la redevance annuelle de l'occupation temporaire auprès du receveur des finances territorialement compétent avant la remise de l'autorisation pour la première année et au cours du premier mois de chaque année en cas de renouvellement.
- Paiement de la redevance trimestrielle au titre de garantie avant la remise de l'autorisation qui sera remboursée à l'expiration de la période de l'occupation temporaire.

Pièces à fournir

- * Dans le cas d'exécution d'un projet d'utilité publique: présenter une demande au commissaire régional au développement agricole .
accompagnée d'un dossier comprenant les données suivantes :
- lieu et superficie de la parcelle objet de demande.
 - un plan élaboré par un ingénieur géomètre ou établissement de topographie agréé indiquant les emplacements et les superficies des installations et des équipements qui vont être édifiés sur la parcelle.
 - un document technique visé par le ministère compétent prouvant que la nécessité exige l'exécution des travaux revêtant le caractère d'utilité publique dans la parcelle indiquée et que ces derniers ne peuvent être réalisés ailleurs.
 - une étude d'impact sur l'environnement en cas de nécessité, conformément aux dispositions du décret n° 2005-1991 du 11 juillet 2005, relatif à l'étude d'impact sur l'environnement et fixant les catégories d'unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement et les catégories d'unité soumises aux cahiers des charges.
- * Dans le cas d'exécution d'un projet de développement sylvo-pastoral : présenter une demande au commissaire régional au développement agricole.
Cette demande est accompagnée d'un dossier comprenant les données suivantes :
- un plan élaboré par un ingénieur géomètre ou "établissement de topographie agréé indiquant les emplacements et les superficies des installations et des équipements qui vont être édifiés sur la parcelle.
 - une étude technique et économique montrant l'efficacité du projet à réaliser et comporte les composantes du programme du développement et les délais de son exécution et approuvée conformément à la réglementation en vigueur.
 - les investissements programmés.
 - une étude d'impact sur l'environnement en cas de nécessité, conformément aux dispositions du décret n° 2005-1991 du 11 juillet 2005, relatif à l'étude d'impact sur l'environnement et fixant les catégories d'unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement et les catégories d'unité soumises aux cahiers des charges.
- * Dans le cas de la transhumance des ruches d'abeilles : présenter une demande au chef de triage forestier rédigée conformément à un imprimé spécial délivré par les services forestiers.
Cette demande comporte notamment les données suivantes :
- emplacement de la parcelle choisie
 - le nombre des ruches qui vont y être installés
 - la durée d'occupation nécessaire à cet effet.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- dépôt du dossier	Le demandeur	1 jour
- étude du dossier	CRDA (arrondissement des forêts)	3 jours
- transmission du dossier au gouverneur accompagné d'un projet d'occupation temporaire pour prendre la décision appropriée à son égard.	CRDA (arrondissement des forêts)	1 jour
- prise de la décision soit de l'accord de l'autorisation ou de son rejet et remise du dossier au CRDA.	Le gouverneur ou le CRDA en cas de délégation ou le chef de triage pour l'occupation ayant pour objet la transhumance des ruches d'abeilles	2 jours
- délivrance de l'autorisation de l'occupation temporaire après réception du reçu de paiement annuel de l'occupation et d'un cautionnement équivalent au montant de 3 mois d'occupation.	CRDA (arrondissement des forêts)	1 jour

Lieu de dépôt du dossier

Services : Le commissariat régional au développement agricole concerné / (Le poste forestier local concernant la transhumance des ruches d'abeilles).

Adresse : Le siège du commissariat régional au développement agricole concerné / le siège du poste forestier local

Lieu d'obtention de la prestation

Services : Le commissariat régional au développement agricole concerné / (Le poste forestier local concernant la transhumance des ruches d'abeilles).

Adresse : Le siège du commissariat régional au développement agricole concerné / le siège du poste forestier local

Délai d'obtention de la prestation

8 jours à partir de la date de dépôt du dossier (3 jours pour la transhumance des ruches d'abeilles).

Références législatives et/ou réglementaires

- Le code forestier tel que refondu par la loi n° 88-20 du 13 avril 1988 et modifié par la loi n° 2001-28 du 19 mars 2001, portant simplification des procédures administratives dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et par la loi n° 2005-13 du 26 janvier 2005 et par la loi n° 2009-59 du 20 juillet 2009, portant simplification des procédures administratives dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (l'article 76).

- Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 29 juin 2006, fixant les conditions d'octroi des autorisations des occupations temporaires dans le domaine forestier de l'Etat.

- Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques et du ministre des finances du 29 juin 2006, fixant la liste des occupations temporaires déclarées d'utilité publique.

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-2027 du 13 septembre 2011.

Monsieur Driss Mnajja, professeur de l'enseignement secondaire technique, est chargé des fonctions de sous-directeur de la communication et de l'éducation sociale à la direction de la communication et de l'éducation sociale au ministère des affaires de la femme.

Par décret n° 2011-2028 du 13 septembre 2011.

Monsieur Hédi Dardour, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service de l'enfance à Sousse, relevant de la direction régionale des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance du Centre-Est dont le siège est Mahdia.

Par décret n° 2011-2029 du 13 septembre 2011.

Madame Ilhème Zahzah épouse Héberi, secrétaire culturel, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut supérieur des cadres de l'enfance.

Dans cette situation l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**MINISTÈRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI**

Décret n° 2011-2030 du 12 septembre 2011, complétant le décret n° 2009-292 du 2 février 2009, fixant le domaine d'application de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, son taux, les conditions et les modalités de son bénéfice, ainsi que le domaine d'application, les modalités et les conditions de bénéfice des droits de tirage.

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre des finances et du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu la loi n° 88-145 du 31 décembre 1988, portant loi de finances pour la gestion 1989, et notamment ses articles 31 (nouveau) et 33 (nouveau), ensemble les textes qui les ont modifiés ou complétés et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,

Vu la loi n° 93-12 du 17 février 1993, portant création d'un centre national de formation des formateurs et d'ingénierie de formation et d'un centre national de formation continue et de promotion professionnelle, telle que modifiée et complétée par la loi n° 97-64 du 28 juillet 1997, et par la loi n° 2003-77 du 11 décembre 2003,

Vu la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999, portant loi de finances pour l'année 2000, et notamment ses articles 17 et 18, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,

Vu la loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 98-386 du 10 février 1998, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités du fonctionnement du centre national de formation continue et de promotion professionnelle, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2004-402 du 24 février 2004,

Vu le décret n° 2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2010-90 du 20 janvier 2010,

Vu le décret n° 2009-292 du 2 février 2009, fixant le domaine d'application de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, son taux, les conditions et les modalités de son bénéfice, ainsi que le domaine d'application, les modalités et les conditions de bénéfice des droits de tirage, tel que modifié par le décret n° 2009-1065 du 20 avril 2009, et notamment ses articles 6, 9, 13, 15 et 23,

Vu le décret n° 2011-263 du 10 mars 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier - Il est ajouté au décret n° 2009-292 du 2 février 2009 susvisé, un article 23 bis ainsi libellé :

Article 23 bis - A titre exceptionnel et nonobstant les dispositions de l'article 13 et de l'article 15 du présent décret, peuvent être financées dans le cadre du système des droits de tirage les actions de formation continue réalisées à titre individuel par les entreprises économiques privées mentionnées à l'article 13 du présent décret, en vue de préserver les postes d'emploi qui y sont menacés, et ce en cas :

* D'endommagement de leurs biens par l'incendie, la destruction ou le pillage,

* Ou du ralentissement considérable ou de l'arrêt total ou partiel de leurs activités, affectant leurs chiffres d'affaires, leurs endettements et leurs relations avec les clients pour des raisons liées directement à la situation exceptionnelle.

Les dispositions du paragraphe premier du présent article ne s'appliquent pas à un groupe de sociétés que dans le cas où il lui est impossible de réaliser des actions collectives au sens de l'article 23 du présent décret.

Les demandes sont obligatoirement présentées par les entreprises concernées à la commission nationale mentionnée à l'article 17 du présent décret appuyées des pièces justificatives des dégâts et d'une programmation détaillée sur les actions de formation objet de la demande de financement.

Le plafond de financement des actions de formation continue ci-dessus est fixé à cent mille dinars.

Ces dispositions s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 2 - A titre exceptionnel et nonobstant les dispositions de l'article 6 du décret n° 2009-292 du 2 février 2009 susvisé, les entreprises concernées par l'avance sur la taxe à la formation professionnelle peuvent déposer les bilans pédagogiques et financiers au titre des années 2010 et 2011 dans un délai ne dépassant pas le 31 décembre 2011.

Art. 3 - Le ministre des finances et le ministre de la formation professionnelle et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 12 septembre 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-2031 du 13 septembre 2011.

Monsieur Taieb Zarai, administrateur en chef, est chargé des fonctions de chef de bureau de la coordination des activités des directions régionales de la formation professionnelle et de l'emploi et des organismes sous-tutelle du ministère au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 2000-615 du 13 mars 2000, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2032 du 13 septembre 2011.

Monsieur Imed Eddine Lagha, administrateur, est chargé des fonctions de directeur de la formation professionnelle à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Tozeur.

Par décret n° 2011-2033 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Skandrani, administrateur, est chargé des fonctions de directeur de l'inspection de la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2034 du 13 septembre 2011.

Monsieur Fakher Zaibi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des analyses et des prévisions à la direction générale de l'observatoire nationale de l'emploi et des qualifications au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2035 du 13 septembre 2011.

Monsieur Salem Talbi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de la collecte et du traitement des données à la direction générale de l'observatoire nationale de l'emploi et des qualifications au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2036 du 13 septembre 2011.

Monsieur Othmen Mahmoudi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions du directeur de la formation professionnelle à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Kébili avec avantages alloués à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2037 du 13 septembre 2011.

Madame Jihen Gaza, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur de la cotutelle de la formation dans les secteurs de la santé et du tourisme à la direction générale de la cotutelle de la formation et de la tutelle du secteur privé au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2038 du 13 septembre 2011.

Monsieur Moncef Dridi, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur de la formation professionnelle et des relations avec les entreprises à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Gafsa.

Par décret n° 2011-2039 du 13 septembre 2011.

Madame Narjes Gouidir, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'appui au secteur privé à la direction générale de la cotutelle de la formation et de la tutelle du secteur privé au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2040 du 13 septembre 2011.

Monsieur Arbi Zouaoui, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'encadrement des apprenants à la direction générale des services destinés aux demandeurs de formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2041 du 13 septembre 2011.

Monsieur Zouhaier Hamdi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de la formation professionnelle et des relations avec les entreprises à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Mahdia.

Par décret n° 2011-2042 du 13 septembre 2011.

Monsieur Jallel Bouzouita, inspecteur pédagogique de la formation professionnelle est chargé des fonctions de sous-directeur de l'inspection de la formation professionnelle en services à la direction de l'inspection de la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2043 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Houda Maaref Mbarki, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la formation professionnelle et des relations avec les entreprises à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Tataouine.

Par décret n° 2011-2044 du 13 septembre 2011.

Madame Asma Jebri, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur des relations avec les entreprises économiques et les organisations professionnelles sectorielles à la direction générale des services de formation destinés aux entreprises au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2045 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mahmoud Osman, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'orientation professionnelle à la direction générale des services destinés aux demandeurs de formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2046 du 13 septembre 2011.

Monsieur Amjed Mahmoud, inspecteur pédagogique de la formation professionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'inspection professionnelle en bâtiments et travaux publics à la direction de l'inspection de la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2047 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mounir Mahmoudi, inspecteur pédagogique de la formation professionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et de l'évaluation de l'inspection de la formation professionnelle à la direction de l'inspection de la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2048 du 13 septembre 2011.

Madame Lobna Matoug, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'inspection de la formation professionnelle en industrie et en agriculture à la direction de l'inspection de la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par décret n° 2011-2049 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Souhir Jouini, administrateur, est chargée des fonctions de chef de division de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Beja.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2050 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Lilia Makhoul, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de division de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2051 du 13 septembre 2011.

Madame Faten Jrijni, administrateur, est chargée des fonctions de chef de division de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi du Kef.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2052 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abdenaceur Yahyaoui, administrateur, est chargé des fonctions de chef de division de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Tataouine.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2053 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Sniha, administrateur, est chargé des fonctions de chef de division de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Gafsa.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2011-2054 du 13 septembre 2011.

Madame Afef Ben Slimen, administrateur, est chargée des fonctions d'un inspecteur principal adjoint à l'inspection générale du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2000-615 du 13 mars 2000, l'intéressée bénéficie des avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA TECHNOLOGIE**

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-2055 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Amine Zarrouk, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financière au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2056 du 13 septembre 2011.

Madame Saloua Dammak épouse Khairallah, inspecteur général des communications, est chargée des fonctions de directeur des communications à l'inspection générale des communications au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2057 du 13 septembre 2011.

Est accordée la classe exceptionnelle de sous-directeur d'administration centrale à Monsieur Yacine Chahed, inspecteur en chef des communications, sous-directeur des activités postales à la direction des techniques postales à la direction générale des techniques des communications au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2058 du 13 septembre 2011.

Madame Emna Chaarana épouse Louati, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de déblocage des primes des investissements à caractère prioritaire et des services connexes à l'industrie au bureau de mise à niveau de l'industrie au ministère de l'industrie et de la technologie.

Par décret n° 2011-2059 du 13 septembre 2011.

Monsieur Fathi Ben Chaabane, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation technique au bureau de mise à niveau de l'industrie au ministère de l'industrie et de la technologie.

Par décret n° 2011-2060 du 13 septembre 2011.

Monsieur Wissem Mekki, inspecteur central des communications, est chargé des fonctions de sous-directeur au bureau de l'encadrement des investissements et des agréments au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2061 du 13 septembre 2011.

Monsieur Chokri Ben Mansour, inspecteur central des communications, est chargé des fonctions de sous-directeur au bureau de l'encadrement des investissements et des agréments au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2062 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Samia Suissi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la promotion sociales et culturelle à la sous-direction de l'action sociale à la direction de la formation, de l'action sociale et culturelle au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2063 du 13 septembre 2011.

Madame Sonia Smati épouse Fakhfekh, inspecteur des communications, est chargée des fonction de chef de service de la réglementation et des conventions internationales à la direction des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2064 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mansour Bettaieb, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de l'approvisionnement à la sous-direction des bâtiments et des moyens à la direction des affaires administratives au ministère de l'industrie et de la technologie (secrétariat d'Etat de la technologie).

Par décret n° 2011-2065 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mouhanned Ettounsi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général à l'école supérieure des communications de Tunis.

Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4^{ème} groupe au lieu dit « Henchir Jebbes El Ghriffet » dans le gouvernorat de Zaghouan.

Le ministre de l'industrie et de la technologie,

Vu le code minier promulgué par la loi n° 2003-30 du 28 avril 2003,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation temporaire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 2003-1725 du 11 août 2003, fixant les coordonnées géographiques et les numéros des repères des sommets des périmètres élémentaires constituant les titres miniers,

Vu le décret n° 2003-1726 du 11 août 2003, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité consultatif des mines,

Vu le décret n° 2004-1026 du 26 avril 2004, portant approbation du cahier des charges-type relatif à la production et aux montants des travaux de recherche et d'équipement minima devant être réalisés par le titulaire d'une concession d'exploitation de substances minérales classées « Mines »,

Vu l'arrêté des ministres des finances et de l'industrie et de l'énergie du 16 décembre 2003, fixant le droit fixe dû au titre des demandes d'institution et de renouvellement des titres miniers,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 1^{er} mars 2004, fixant les modalités de dépôt des demandes des titres miniers,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 6 mars 2006, portant institution du permis de recherche de substances minérales du 4^{ème} groupe au lieu dit « Henchir Jebbes », du gouvernorat de Zaghouan, en faveur de la société de gypse et dérivés « SOGYD » et la compagnie Essaâda de production des carrières,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 4 juin 2009, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 4^{ème} groupe au lieu dit « Henchir Jebbes », du gouvernorat de Zaghouan en faveur de la société de gypse et dérivés « SOGYD »,

Vu la demande déposée le 20 juillet 2010, à la direction générale des mines, par laquelle la société de gypse et dérivés « SOGYD » a sollicité l'attribution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4^{ème} groupe dite concession d'exploitation « Henchir Jebbes El Ghriffet », contenue intégralement dans le périmètre du permis de recherche susvisé,

Vu le cahier des charges annexé à ladite demande fixant les obligations souscrites par le demandeur en application des dispositions de l'article 44 du code minier susvisé,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des mines lors de sa réunion du 19 février 2011,

Vu le rapport du directeur général des mines,

Arrête :

Article premier - Est instituée une concession d'exploitation de substances minérales du 4^{ème} groupe dite concession d'exploitation « Henchir Jebbes El Ghriffet », située dans le gouvernorat de Zaghouan, au profit de la société de gypse et dérivés « SOGYD », sise à Tajerouine, avenue Habib Bourguiba, B.P 64.

Les activités d'exploitation doivent être entreprises conformément au Code Minier et aux prescriptions du cahier des charges annexé au présent arrêté.

Art. 2 - La concession d'exploitation « Henchir Jebbes El Ghriffet » couvre une superficie de 200 hectares et est délimitée par les sommets et les numéros de repères figurant dans le tableau ci-après, et ce, conformément au décret susvisé n° 2003-1725 du 11 août 2003 :

Sommets	N° de repères
1	321,7.748
2	322.748
3	322.746
4	320,3.746
1	321,7.748

Art. 3 - La concession d'exploitation « Henchir Jebbes El Ghriffet » est accordée pour une durée de dix ans à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Art. 4 - Le titulaire d'une concession d'exploitation doit régler la situation des terrains avec leurs propriétaires avant son occupation conformément aux dispositions du code minier.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 septembre 2011.

*Le ministre de l'industrie
et de la technologie*

Abdelaziz Rassaâ

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant extension de la validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Hamra ».

Le ministre de l'industrie et de la technologie,

Vu le code des hydrocarbures promulgué par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, tel que complété et modifié par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2005-15 du 18 février 2008,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures,

Vu le décret n° 2002-1729 du 29 juillet 2002, portant approbation de la convention et ses annexes signées le 5 avril 2002 entre l'Etat Tunisien d'une part et l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et les sociétés « Eurogas International Inc » et « Pioneer Natural Resources Tunisia Ltd » d'autre part,

Vu le décret n° 2006-1022 du 13 avril 2006, portant ratification de l'avenant à la convention et ses annexes régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Hamra »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 12 décembre 2000, fixant la liste des permis et concessions d'exploitation d'hydrocarbures admis au bénéfice des dispositions du code des hydrocarbures,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 février 2001, fixant les modalités de dépôt et d'instruction des demandes de titres d'hydrocarbures,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 4 juin 2002, portant institution du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Hamra »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 21 février 2005, portant autorisation de cession partielle des intérêts de la société « Eurogas International Inc » dans le permis « El Hamra » au profit de la société « Petro - Hunt Tunisia LIc »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 6 janvier 2006, portant autorisation de cession totale des intérêts des sociétés « Eurogas International Inc » et « Petro Hunt Tunisia LIc » dans le permis « El Hamra » au profit de la société « Pioneer Naturel Resources Tunisia Ltd » et extension de deux ans de la durée de validité de la période initiale dudit permis,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 5 juillet 2007, portant autorisation de cession partielle des intérêts de la société « Pioneer Naturel Resources Tunisia Ltd » dans le permis « El Hamra » au profit de la société « Talisman Tunisia INC »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 avril 2008, portant premier renouvellement du permis « El Hamra »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 24 novembre 2010, portant autorisation de cession totale des intérêts de la société « Talisman Tunisia INC » dans le permis « El Hamra » au profit de la société « Pioneer Natural Resources Tunisia Ltd » et l'extension d'une année de la validité de la période du premier renouvellement dudit permis « El Hamra »,

Vu l'accord en date du 10 décembre 1999, relatif à la cession totale des intérêts de la société « GHP Exploration (Tunisia) Ltd » au profit de la société « Eurogas International Inc »,

Vu la lettre du 17 août 2000, relative à l'extension d'une année de la période de validité du permis de prospection « El Hamra » et à l'extension de sa superficie,

Vu l'accord en date du 25 mai 2001, relatif à la cession partielle des intérêts de la société « Eurogas International Inc » au profit de la société « Pioneer Naturel Resources Tunisia Ltd »,

Vu la demande déposée le 25 février 2010, à la direction générale de l'énergie, par laquelle la société « Pioneer Natural Resources Tunisia Ltd » et l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières ont sollicité conformément à l'article 30 du code des hydrocarbures l'extension d'une année de la validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Hamra »,

Vu la lettre du 3 février 2011, relative au transfert de propriété de la société « Pioneer Naturel Resources Tunisia Ltd » à la société « OMV (Tunisien) Production GmbH »,

Vu la lettre du 11 avril 2011 par laquelle la société « Pioneer Naturel Resources Tunisia Ltd » a notifié le changement de sa dénomination en « OMV South Tunisia Ltd »,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 27 avril 2011,

Vu le rapport du directeur général de l'énergie.

Arrête :

Article premier - Est accordée l'extension d'une année de la validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Hamra ».

Suite à cette extension, ladite période arrivera à échéance le 27 avril 2012.

Art. 2 - Ce permis objet du présent arrêté demeure régi par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, telle que complétée par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008, ainsi que par l'ensemble des textes législatifs et réglementaires susvisés.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 septembre 2011.

*Le ministre de l'industrie
et de la technologie*

Abdelaziz Rassaâ

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bazma ».

Le ministre de l'industrie et de la technologie,

Vu le code des hydrocarbures promulgué par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, telle que complétée et modifiée par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures,

Vu le décret n° 2006-1466 du 30 mai 2006, portant approbation de la convention et ses annexes signées à Tunis le 24 février 2006 par l'Etat Tunisien d'une part, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières en tant que « Titulaire » et la société « Rigo oil Company Limited » en tant qu'« Entrepreneur » d'autre part,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 février 2001, fixant les modalités de dépôt et d'instruction des demandes de titres d'hydrocarbures,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 juillet 2006, portant institution d'un permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bazma »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 29 juin 2010, portant extension d'une année de la durée de validité de la période initiale du permis « Bazma »,

Vu la demande déposée le 11 mars 2011, à la direction générale de l'énergie, par laquelle la société « Rigo Oil Company Limited » et l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières ont sollicité conformément à l'article 30 du code des hydrocarbures, l'extension d'une année de la durée de validité de la période initiale du permis « Bazma »,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 27 avril 2011,

Vu le rapport du directeur général de l'énergie.

Arrête :

Article premier - Est accordée, l'extension d'une année de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bazma »

Suite à cette extension, la dite période arrivera à échéance le 27 juillet 2012.

Art. 2 - Le permis objet du présent arrêté demeure régi par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, telle que complétée par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008, ainsi que par l'ensemble des textes législatifs et réglementaires susvisés.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 septembre 2011.

*Le ministre de l'industrie
et de la technologie*

Abdelaziz Rassaâ

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

Arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 10 septembre 2011, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Diodore ».

Le ministre de l'industrie et de la technologie,

Vu le code des hydrocarbures promulgué par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, telle que complétée et modifiée par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures,

Vu le décret n° 2000-946 du 2 mai 2000, fixant les coordonnées géographiques et les numéros des repères des sommets des périmètres élémentaires constituant les titres des hydrocarbures,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 février 2001, fixant les modalités de dépôt et d'instruction des demandes de titres d'hydrocarbures,

Vu le protocole d'accord signé à Tunis le 14 juin 2011, par l'Etat Tunisien d'une part, et l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières en tant que titulaire et la société « NZOG Tunisia Pty Limited » en tant qu'entrepreneur d'autre part,

Vu la demande déposée le 10 février 2011, à la direction générale de l'énergie, par laquelle la société « NZOG Tunisia Pty Limited » et l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières, ont sollicité conformément à l'article 10 du code des hydrocarbures, l'attribution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Diodore »,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 11 février 2011,

Vu le rapport du directeur général de l'énergie.

Arrête :

Article premier - Est institué pour une période de deux ans à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal Officiel de la République Tunisienne un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Diodore » au profit de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières en tant que titulaire et la société « NZOG Tunisia Pty Limited » en tant qu'entrepreneur.

Ce permis se situe dans le golfe de Gabès, comporte 308 périmètres élémentaires, soit 1232 kilomètres carrés est délimité conformément au décret susvisé n° 2000-946 du 2 mai 2000 par les sommets et les numéros de repères figurant dans le tableau ci-après :

Sommets	N° des Repères
1	508 510
2	508 480
3	500 480
4	500 464
5	492 464
6	492 452
7	478 452
8	478 460
9	476 460
10	476 468
11	484 468
12	484 476
13	478 476
14	478 492
15	480 492
16	480 494
17	482 494
18	482 504
19	484 504
20	484 508
21	488 508
22	488 504
23	492 504
24	492 502
25	496 502
26	496 504
27	498 504
28	498 510
29/1	508 510

Art. 2 - Le permis, objet du présent arrêté demeure régi par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008, ainsi que par le protocole d'accord susvisé du 14 juin 2011.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 septembre 2011.

*Le ministre de l'industrie
et de la technologie*

Abdelaziz Rassaâ

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

**Décret n° 2011-2066 du 12 septembre 2011,
portant homologation des procès-verbaux de
la commission de reconnaissance et de
délimitation des terrains relevant du domaine
privé de l'Etat du gouvernorat de Sfax
(délégations de Sakiet Ezzit, Sfax Medina et
Kerkennah).**

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières,

Vu le décret du 18 juin 1918, relatif à la gestion et
à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et
notamment ses articles 1^{er} (paragraphe 2 de l'alinéa 2)
et de 5 à 12,

Vu la loi n° 65-5 du 12 février 1965, portant
promulgation du code des droits réels, telle que
modifiée et complétée par les textes ultérieurs (et
notamment les articles 16, 17, 18, 19, 22 et 23),

Vu la loi n° 92-44 du 4 mai 1992, portant transfert
de certaines attributions des ministres des finances et
de l'agriculture au ministre chargé des domaines de
l'Etat et des affaires foncières,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011,
portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 90-999 du 11 juin 1990, fixant les
attributions du ministère des domaines de l'Etat et des
affaires foncières et tous les textes qui le complètent,

Vu le décret n° 96-1494 du 2 septembre 1996,
relatif à la délimitation des terrains relevant du
domaine privé de l'Etat dans les délégations du
gouvernorat de Sfax,

Vu le décret n° 96-2039 du 23 octobre 1996, relatif
au report des opérations de reconnaissance et de
délimitation du gouvernorat de Sfax,

Vu les procès-verbaux relatifs aux travaux de la
commission de reconnaissance et de délimitation des
terrains relevant du domaine privé de l'Etat du
gouvernorat de Sfax en date des 12 juillet, 30 octobre
et 30 novembre 2010 et 30 avril 2011.

Décète :

Article premier - Sont homologués les procès-
verbaux susvisés, ci-joint déterminant la consistance
et la situation juridique des immeubles relevant du
domaine privé de l'Etat sis au gouvernorat de Sfax
(délégations de Sakiet Ezzit, Sfax Medina et
Kerkennah) indiqués aux plans annexés au présent
décret et au tableau ci-après :

N° d'ordre	Nom de l'immeuble comportant des constructions ou de la parcelle de terre	Localisation	Superficie en m ²	N° T.P.D
1	Sans nom	Secteur d'Echihia Délégation de Sakiet Ezzit	150	30460
2	Sans nom	Secteur de la Medina Délégation de Sfax Medina	45	37928
3	Sans nom	Secteur de la Medina Délégation de Sfax Medina	182	37933
4	Sans nom	Secteur de la Medina Délégation de Sfax Medina	981	37934
5	Sans nom	Secteur de la Medina Délégation de Sfax Medina	2527	38051
6	Sans nom	Secteur de la Medina Délégation de Sfax Medina	82	39997
7	Sans nom	Secteur d'Ennajat Délégation de Kerkennah	623	50432
8	Sans nom	Secteur d'Ennajat Délégation de Kerkennah	152	50436
9	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	20350	51368
10	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	35505	51369
11	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	7659	51370

N° d'ordre	Nom de l'immeuble comportant des constructions ou de la parcelle de terre	Localisation	Superficie en m ²	N° T.P.D
12	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	6043	51371
13	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	9316	51372
14	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	9420	51373
15	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	5394	51374
16	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	12319	51375
17	Sans nom	Secteur de Mellita Délégation de Kerkennah	6206	51376

Art. 2 - Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 12 septembre 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-2067 du 13 septembre 2011.

Monsieur Alaeddine Nsiri, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur général de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2011-2068 du 13 septembre 2011.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Salah Abbes, conseiller des services publics, directeur de la restructuration des terres agricoles à la direction générale des immeubles agricoles au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2011-2069 du 13 septembre 2011.

Monsieur Brahim Hamdi, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur régional des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Médenine au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2011-2070 du 13 septembre 2011.

Monsieur Abderrazek Guizani, analyste central à la conservation de la propriété foncière, est chargé des fonctions de sous-directeur des applications informatiques à la conservation de la propriété foncière.

Par décret n° 2011-2071 du 13 septembre 2011.

Madame Hayet Smati, inspecteur de la propriété foncière, est chargée des fonctions de sous-directeur des relations publiques à la direction générale de la coordination, de l'information et des relations publiques à la conservation de la propriété foncière.

Par décret n° 2011-2072 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Amel Baccouche, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de sous-directeur de la documentation et de la gestion des documents et des archives à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Par décret n° 2011-2073 du 13 septembre 2011.

Madame Hajer El Meddeb, inspecteur de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de l'organisation des colloques et des journées d'études et de formation à la direction générale de la coordination, de l'information et des relations publiques à la conservation de la propriété foncière.

Par décret n° 2011-2074 du 13 septembre 2011.

Madame Rim Tajouri, inspecteur central de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle des travaux d'inscription à la direction du contrôle des travaux d'inscription et de rédaction à la conservation de la propriété foncière.

Par décret n° 2011-2075 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Samira Kaabi, inspecteur central de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service des titres de propriété, des certificats et des états à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de la Manouba.

Par décret n° 2011-2076 du 13 septembre 2011.

Madame Lilia Ghmari, inspecteur central de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion des titres fonciers et des tables à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Tunis.

Par décret n° 2011-2077 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mondher Djelassi, inspecteur de la propriété foncière, est chargé des fonctions de chef de service de l'inscription des opérations de mutation de la propriété à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Tunis.

Par décret n° 2011-2078 du 13 septembre 2011.

Madame Monia Hadaji, inspecteur central de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service du collationnement des textes des inscriptions à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Tunis.

Par décret n° 2011-2079 du 13 septembre 2011.

Madame Mounira Ayari, inspecteur central de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de l'inscription des opérations de mutation de la propriété à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de la Manouba.

Par décret n° 2011-2080 du 13 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Ali Om Khaz Othman, inspecteur de la propriété foncière, est chargé des fonctions de chef de service de l'accueil, de l'orientation et des requêtes à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Par décret n° 2011-2081 du 13 septembre 2011.

Madame Najoua Hamraoui, inspecteur de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de l'inscription des charges à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Par décret n° 2011-2082 du 13 septembre 2011.

Madame Amel Hajbi, rédacteur adjoint d'actes de la conservation de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion du matériel et du bâtiment à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Par décret n° 2011-2083 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Amel Ibn Haj Amara, inspecteur de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de l'inscription des opérations de partage et de distraction à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Par décret n° 2011-2084 du 13 septembre 2011.

Madame Azza Bejaoui épouse Jlassi, inspecteur de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de l'inscription des opérations de partage et de distraction à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de la Manouba.

Par décret n° 2011-2085 du 13 septembre 2011.

Madame Atifa Ben Fekih Amor, rédacteur adjoint d'actes de la conservation de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service des demandes d'inscription rejetées à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de la Manouba.

Par décret n° 2011-2086 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Fatma Raffes, rédacteur adjoint d'actes de la conservation de la propriété foncière, est chargée des fonctions de chef de service de l'exécution des jugements d'immatriculation et de la refonte à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de la Manouba.

Par décret n° 2011-2087 du 13 septembre 2011.

Monsieur Sami Rabaani, rédacteur adjoint d'actes de la conservation de la propriété foncière, est chargé des fonctions de chef de service de l'inscription des opérations de mutation de la propriété à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Béja.

Par décret n° 2011-2088 du 13 septembre 2011.

Mademoiselle Fatma Gannouma, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de chef de service des marchés à la direction générale des services communs au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2011-2089 du 12 septembre 2011.

Madame Faouzia Msandel, conseiller des services publics, est maintenue en activité dans le secteur public pour une période de six mois, à compter du 1^{er} mai 2011.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2011-2090 du 10 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Nejib Chouchane, inspecteur divisionnaire de la santé publique, est déchargé des fonctions de directeur régional de la santé publique au gouvernorat de Nabeul.

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre de la santé publique du 10 septembre 2011.

Monsieur Amor El Toumi est nommé membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said, en remplacement du docteur Zouhayer El Fki,

Le conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'Orthopédie de Ksar Said est présidé par Monsieur Amor El Toumi.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Le docteur Lotfi Ben Lillehom est nommé membre représentant le ministère des affaires sociales au conseil d'administration de l'Institut Mohamed Kassab d'orthopédie à Ksar Said, en remplacement de Monsieur Ali Jouéni, et ce, à partir du 28 avril 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 10 septembre 2011.

Le docteur Mohamed Saleh Ben Ammar est nommé membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'administration de l'institut Salah Azaiz de Tunis, en remplacement du docteur Mongi Hsouna.

Le conseil d'administration de l'institut Salah Azaiz de Tunis est présidé par le docteur Mohamed Saleh Ben Ammar.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 10 septembre 2011.

Le docteur Mohamed Salah Ben Ammar est nommé membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'administration de l'hôpital Mongi Slim de la Marsa, en remplacement de Monsieur Sleh El Balti.

Le conseil d'administration de l'hôpital Mongi Slim de la Marsa est présidé par le docteur Mohamed Salah Ben Ammar.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Sont nommés membres au conseil d'administration de l'hôpital Mongi Slim de la Marsa, et ce, à partir du 7 juin 2011 :

- le docteur Skander Mrad : président du comité médical,
- le docteur Mohamed Sami El Mbazaa : médecin chef de service.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 10 septembre 2011.

Madame Wahida El Jribi est nommée membre représentant la banque centrale de Tunisie au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie, en remplacement de Monsieur Mohamed Boulaaba, et ce, à partir du 8 juillet 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Madame Saloua Madfaï est nommée membre représentant le ministère des finances au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie, en remplacement de Monsieur Lamine El Moulehi, et ce, à partir du 15 juin 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Amor El Toumi est nommé membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie, en remplacement de Monsieur Kamel Idir.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Madame Leila El Imem El Walhezi est nommé membre représentant la municipalité de Tunis au conseil d'administration de l'hôpital Aziza Othmana de Tunis, en remplacement de Monsieur Khaled Ben Mansour, et ce, à partir du 13 juillet 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Mohamed El Zribi est nommé membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'administration de l'hôpital Hedi Chaker de Sfax, en remplacement du docteur Kacem Ben Khelifa.

Le conseil d'administration de l'hôpital Hedi Chaker de Sfax est présidé par Monsieur Mohamed El Zribi.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Madame Rafia Chida Samali est nommée membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'établissement du centre informatique du ministère de la santé publique, en remplacement de Monsieur Rezig El Oueslati.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Taha Zine El Abidine est nommé membre représentant le ministère de la santé publique au conseil d'administration de l'hôpital Razi de la Manouba, en remplacement du docteur Abdelkarim El Zbidi.

Le conseil d'administration de l'hôpital Razi de la Manouba est présidé par monsieur Taha Zine El Abidine.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Omar Helmi El Nayfer est nommé membre représentant la commune de Tunis au conseil d'administration de l'hôpital la Rabta de Tunis, en remplacement de Monsieur Mohamed Raouf Ben Mahmoud, et ce, à partir du 13 juillet 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Le docteur Amir Moussa est nommé membre représentant du doyen de la faculté de médecine de Tunis au conseil d'administration de l'hôpital Habib Thameur de Tunis, en remplacement du docteur Mohamed Salah Ben Ammar, et ce, à partir du 27 avril 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Rachid El Sibaaï est nommé membre représentant la commune de Tunis au conseil d'administration de l'institut national de neurologie de Tunis, en remplacement de Monsieur Hsan El Sellini, et ce, à partir du 13 juillet 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Kamel Ben Mohamed est nommé membre représentant la commune de Tunis au conseil d'administration de l'institut Hedi Rais d'ophtalmologie de Tunis, en remplacement de Madame Saïda Ben Hamadi, et ce, à partir du 13 juillet 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Le docteur Mounira Ben Fadhloun est nommée membre représentant la commune de Tunis au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis, en remplacement du docteur Omar Helmi El Nayfer, et ce, à partir du 13 juillet 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Mouldi Hamdi est nommé membre représentant la commune de Tunis au conseil

d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis, en remplacement de Monsieur Nour Eddine El Sellini, et ce, à partir du 9 juin 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Mohamed Nabil Sfar est nommé membre représentant la commune de Mahdia au conseil d'administration de l'hôpital Taher Sfar de Mahdia, en remplacement de Monsieur Mohamed El Mahdi Sfar Guendoura, et ce, à partir du 16 août 2011.

Par arrêté du ministre de la santé publique du 16 septembre 2011.

Monsieur Issam Krid est nommé membre représentant le ministère de l'industrie et de la technologie au conseil scientifique de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits, en remplacement de Madame Souaad Ben Jemaa , et ce, à partir du 19 août 2011.



l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne

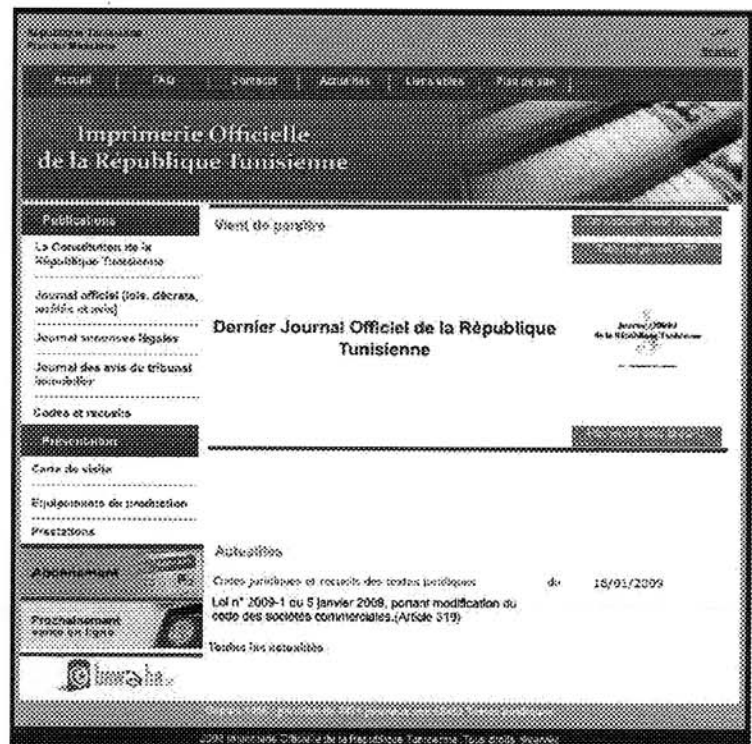


le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Année 2011

A **BONNEMENT**

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

TARIFS en dinars tunisiens

TUNISIE

Edition originale (arabe) : 24,000
Traduction française : 33,000
Edition originale A + F : 45,000
Traduction anglaise : 33,000

PAYS DU MAGHREB

Edition originale (arabe) : 56,000
Traduction française : 65,000
Edition originale A + F : 77,000
Traduction anglaise : 65,000

AFRIQUE ET EUROPE

Edition originale (arabe) : 66,000
Traduction française : 81,000
Edition originale A + F : 95,000
Traduction anglaise : 81,000

AMERIQUE ET ASIE

Edition originale (arabe) : 86,000
Traduction française : 106,000
Edition originale A + F : 174,000
Traduction anglaise : 106,000

F.O.D.E.C. 1%

et frais d'envoi par avion en sus

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –
Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.